

**COMMUNE IV**

**UN MANDAT POUR METTRE LA COMMUNE IV SUR LES  
RAILS**

**Avril 2009**

La Décentralisation est l'une des voies par les quelles, notre pays, le Mali, espère se sortir de la pauvreté. Rapprocher le centre de décision des populations, créer une dynamique de participation de ces dernières sont entre autres des facteurs qui favoriseraient, selon les concepteurs de la politique du Pays, l'accélération de la croissance et le recul de la pauvreté.

Force est de constater qu'après 15 ans de décentralisation, à la fin de la troisième mandature des municipalités, l'essentiel des objectifs assignés aux nouvelles collectivités territoriales n'est pas atteint. Les communes continuent d'accuser des situations économiques désespérées, les services municipaux sont délabrés, le personnel demeure incompetent et démobilisé, les travaux de proximité qui reviennent à la municipalité ne sont pas exécutés ou le sont très mal, etc.

La commune IV du District de Bamako ne fait pas exception dans un cadre global de collectivités mal gérées et s'enfonçant progressivement dans la misère. Elle présente les mêmes causes qui produisent les mêmes effets ailleurs :

- Mauvaise gouvernance avec des élus incompetents et pour certains ayant d'autres objectifs que le bien être de la population ;
- Une inorganisation de la collectivité ;
- Un déficit d'information et de maîtrise des textes et de l'encadrement juridique des communes ;
- Une gestion urbaine au coup par coup et non planifiée ;
- Une désaffection totale de la population vis à vis de la municipalité avec son corollaire d'incivisme fiscal ;
- Un contrôle inexistant des services municipaux ;
- Etc.

Les maux sont connus, les solutions le sont moins. Celles ci existent pourtant. Elles nécessitent des efforts et un sacrifice collectif important au sein de la commune et ne se traduiront pas immédiatement par des retombées concrètes. Mais à long terme, elles seront bénéfiques et permettront à la commune de se ressaisir au bénéfice de ses populations.

Ces solutions seront amorcées par notre équipe. Elles le seront sans état d'âme car nous sommes résolus à œuvrer de manière désintéressée et intelligente pour le bien être de la population. Nous ne sommes mus que par ce bien être et non par une quelconque réélection dont l'opportunité appartient à Dieu et à lui seul. Nous souhaitons engager un partenariat franc et sincère avec la population afin qu'elle nous aide dans cette tâche conformément à l'esprit de la décentralisation.

Les lignes qui suivent illustrent cette ambition et uniquement celle-ci.

## SOMMAIRE

<b><i>I - UNE AUTRE GOUVERNANCE</i></b>	<b>4</b>
<b>1.1. Une gouvernance responsable</b>	<b>4</b>
1.1.1. Organisation municipale	4
1.1.2. Les relations avec les administrés	8
1.1.3. Le souci d'économie des ressources	8
<b>1.2. Une gouvernance participative</b>	<b>10</b>
1.2.1. Information du Grand Public	10
1.2.2. Ouvrir la mairie aux usagers clients	11
1.2.3. Conquérir les opérateurs économiques	12
<b>1.3. Une gouvernance cohérente</b>	<b>13</b>
1.3.1. La cohérence dans les décisions et dans la démarche	13
1.3.2. La responsabilisation des partenaires	13
<b><i>II - UN PARTENARIAT RESPONSABLE</i></b>	<b>15</b>
<b>2.1. Partenariat avec les populations</b>	<b>15</b>
2.1.1. Les acteurs	15
2.1.2. Les axes de collaboration	17
<b>2.2. Partenariat avec l'Etat</b>	<b>21</b>
<b>2.3. Partenariat avec les autres collectivités</b>	<b>24</b>
2.3.1. Relations avec le District	24
2.3.2. Relations avec les communes et avec l'AMM	24
2.3.3. Partenariat avec les autres collectivités extérieures et soutiens à la commune	25
<b>2.4. Partenariat avec les bailleurs de fonds et autres soutiens</b>	<b>27</b>
<b><i>III - UNE COMMUNE CONVIVIALE</i></b>	<b>28</b>
<b>3.1. Un Environnement sain dans une commune sécurisée</b>	<b>28</b>
3.1.1. Environnement	28
3.1.2. Sécurité	32
<b>3.2. Une jeunesse éduquée et rémobilitée</b>	<b>34</b>
3.2.1. Information, éducation, sensibilisation	34
3.2.2. Sports	36
3.2.3. Emploi	38
<b>3.3. Des valeurs préservées et renforcées</b>	<b>41</b>
<b><i>IV - UNE COMMUNE EQUIPEE</i></b>	<b>44</b>
<b>4.1. Equipements de base</b>	<b>45</b>
4.1.1. Equipements éducatifs	45
4.1.2. Equipements socio sanitaires	46
4.1.3. Voirie et réseaux divers	46
<b>4.2. Equipements de loisirs et sportifs</b>	<b>51</b>
<b>4.3. Equipements administratifs et économiques</b>	<b>53</b>
4.3.1. Equipements administratifs	53
4.3.2. zones d'activités	53
4.3.3. Equipements de transport	54
4.3.4. Equipements Marchands	55
<b><i>V - UNE COMMUNE AYANT LES MOYENS DE SES AMBITIONS</i></b>	<b>57</b>
<b>5.1. Coût du programme et financement</b>	<b>58</b>
<b>5.1.1. Coût du programme</b>	<b>58</b>
5.1.2. Financement	59

<b>5.2. Système de gestion financière</b>	<b>67</b>
5.2.1. Principes	67
5.2.2. Actions à entamer à la prise de fonction	68
<b>ANNEXES</b>	<b>70</b>

## **I - UNE AUTRE GOUVERNANCE**

La gouvernance illustre les méthodes de gérer la commune et de manière générale les relations existant entre les élus et la population. Elle est primordiale et conditionne l'adhésion des citoyens à la politique communale, cette adhésion qui est préalable à la réussite de toute initiative municipale.

Nous allons mettre en œuvre une gouvernance responsable, participative et cohérente.

### **1.1. Une gouvernance responsable**

Une gouvernance responsable demande des efforts au préalable à la mairie et aux élus avant les populations. Ces efforts permettront aux administrés d'apprécier la volonté de bien faire des responsables et de les suivre dans leurs entreprises.

Les efforts à fournir par les responsables et le personnel communal sont à situer à différents niveaux :

- l'organisation
- les conditions de travail et les relations avec les administrés
- la rémunération.

#### **1.1.1. Organisation municipale**

L'organisation de la municipalité et l'affectation des ressources humaines aux fonctions doivent avoir comme finalité principale l'exercice entier et efficace de toutes les responsabilités de la commune à la satisfaction des populations.

L'organisation porte au préalable sur la responsabilité des élus. Chaque élu municipal aura une mission spécifique dans la gestion de la commune, qu'il soit membre du bureau municipal ou conseiller. Le conseil de quarante et un membres, sous la direction du Maire, sera assisté par un bureau animé de cinq adjoints au Maire, dont les rôles sont affectés comme suit :

1. Le premier adjoint sera chargé de toutes les questions économiques, administratives et financières ;
2. le second est responsable de toutes les questions domaniales et foncières ;
3. le troisième est affecté au cadre de vie, à l'assainissement, à l'hygiène et à la voirie ;
4. le quatrième adjoint s'occupe des domaines relatifs à l'état civil et au recensement ;
5. le cinquième gèrera les questions éducatives, sociales, sportives et culturelles.

Le secrétaire général, recruté, servira de plate forme de coordination à l'ensemble des activités.

Cinq commissions, à l'intérieur du conseil, seront chargées, chacune, d'une tâche assignée à un adjoint. Ces commissions fonctionneront comme des émanations du conseil et gèreront, en cercle restreint avec le bureau municipal les grandes questions de la commune.

L'adjoint chargé du domaine sera le secrétaire de la commission et se chargera d'informer le conseil des travaux pour une décision, quand cela sera nécessaire. Le maire n'est membre d'aucune commission, mais pourra assister à toutes les réunions de chacune des commissions.

La compétence des commissions sera la suivante :

Commission économie, administration et finances :

Composition	Tâche
<p>Premier adjoint au Maire (secrétaire)</p> <p>Sept autres membres dont au moins un financier, un juriste, un fiscaliste, un administrateur civil, un communicateur</p>	<p>Mobilisation des ressources,</p> <p>Economie,</p> <p>Contrôle des services municipaux</p> <p>Communication</p> <p>Relations avec l'Etat, avec les autres collectivités, avec les partenaires</p> <p>Suivi juridique (production des textes et mesure de l'incidence des nouveaux textes sur la commune, validité des actes de la municipalité...)</p>

Commission domaniale :

Composition	Tâche
<p>Deuxième adjoint au Maire (secrétaire)</p> <p>Six autres membres dont au moins un géomètre expert, un urbaniste, un fiscaliste, un administrateur civil</p>	<p>Aménagement urbain</p> <p>Urbanisme</p> <p>Maintenance du domaine : protection, restauration</p> <p>Cession, location, mis en concession...</p> <p>Recensement, suivi...</p> <p>Infrastructures et équipements</p>

Commission cadre de vie, voirie, hygiène et assainissement :

Composition	Tâche
Troisième adjoint (secrétaire)	Prévention, communication de la prévention
Six autres membres dont au moins un spécialiste d'hygiène, un spécialiste de l'environnement, un urbaniste, un administrateur civil	Contrôles Prévision et gestion des campagnes de sensibilisation Prévision et gestion des campagnes d'assainissement et d'hygiène

Commission Etat civil et recensement:

Composition	Tâche
Quatrième adjoint (secrétaire)	Recensement et mis à jour Relation avec les centres d'état civil
Quatre autres membres dont au moins un juriste public, un administrateur civil	Recensement et standardisation de toutes les démarches d'état civil Elaboration et gestion de la politique d'état civil Questions électorales

Commission Affaires éducatives, sportives, sociales et culturelles :

Composition	Tâche
<p>Cinquième adjoint (secrétaire)</p> <p>Huit autres membres :                      spécialiste de l'enseignement,                      spécialiste des sports, un acteur social, un acteur culturel, un spécialiste de la sécurité, un administrateur civil, un communicateur</p>	<p>Arts et cultures</p> <p>Relations avec les organisations de la société civile : jeunesse, syndicats et associations, organisations de cultes</p> <p>Sécurité</p> <p>Mobilisation de la société civile et relations avec cette société civile,</p> <p>Education</p> <p>Santé</p> <p>Sport</p>

Chaque élu aura, à l'intérieur de sa commission, des tâches précises qui lui seront notifiées dans une lettre du président de la commission. Les commissions devront se réunir au moins une fois par trimestre, avant la réunion trimestrielle du conseil municipal. La présidence de la commission sera affectée à un élu pour une année avec un système de roulement jusqu'à la fin du mandat. L'adjoint au maire chargé du secrétariat gèrera les activités de la commission entre deux réunions.

Les conditions de fonctionnement interne de la commission, les modes de décision à soumettre au conseil municipal, les conditions de réunion...seront convenus par chacune des commissions.

L'organisation porte également sur le personnel municipal. Aucun membre du personnel ne sera flottant. Chacun sera subordonné à une commission, à travers un adjoint au Maire.

L'adjoint responsable élaborera pour chaque agent une fiche de fonction indiquant les tâches quotidiennes, les documents supports et les conditions de compte rendu. Sans entamer l'organisation des services, les rôles seront repartis et chacun aura des objectifs à atteindre.

Chaque responsable effectuera au préalable un recensement de l'effectif relevant de son domaine et mènera un contrôle physique des agents. Les agents absents, inexistantes, inaptes, superflus seront exclus du fichier et des poursuites seront entreprises contre ceux qui se sont rendus coupables de fraudes au préjudice de la municipalité.

Chaque commission contiendra, en son sein, un responsable chargé du personnel qui effectuera les contrôles réguliers, supervisera l'efficacité et l'assiduité des agents et rendra compte à chaque réunion de l'exécution de sa mission. Cet adjoint rendra les relations avec le personnel contractuelles sur base des objectifs à atteindre avec, à la clé, la signature de contrat entre la commune et chaque agent.

### **1.1.2. Les relations avec les administrés**

L'administration municipale se mettra toute entière à la disposition des administrés. Ils seront considérés comme des clients et non comme des usagers. Ce nouveau concept sera expliqué au personnel afin d'y inculquer une nouvelle mentalité.

Le principe retenu à ce niveau est la satisfaction immédiate de chaque démarche des usagers clients. Chaque centre d'état civil, chaque service de la commune aura l'obligation de résoudre le problème posé par l'usager en une journée, si ce problème relève de la responsabilité de la municipalité. Si cela s'avère impossible, la mairie prendra l'engagement de résoudre le problème et d'en informer l'usager client pour qu'il vienne à la résolution du problème. Une charte avec les administrés, à travers leurs représentants, sera signée et engagera la municipalité. La charte contiendra les obligations de la mairie en matière de prestation de service (état civil, contrôle, entretiens...) et celles des administrés. Le secrétaire général sera chargé du suivi de la charte et attirera l'attention du maire sur chaque difficulté rencontrée dans son exécution. De même, les citoyens constatant une inobservation des obligations municipales pourra en référer à la mairie à l'attention du secrétaire général qui se chargera de le transmettre à qui de droit (maire ou adjoints). La rédaction de la charte figurera parmi les actions prioritaires du conseil municipal, à travers la commission administrative et financière.

L'organisation et les conditions de travail de tous les services municipaux seront adaptées au plein respect de la charte des usagers clients. Les horaires de travail, les jours de travail seront emménagés pour assurer le respect de cette charte. Cette décision sera prise à la lumière de la législation du travail.

La charte recensera toutes les prestations de service, que la mairie doit rendre, rend ou est susceptible de rendre à la population et définira les conditions précises pour chacune d'entre elles : mode, durée, service habilité, personne responsable, coût, mode de paiement, délai, etc. Ces conditions seront largement diffusées au sein de la population.

### **1.1.3. Le souci d'économie des ressources**

La modestie des moyens de la commune doit se traduire par la modestie du train de vie des élus et de l'ensemble du personnel.

Les élus, dont principalement le maire et ses adjoints, doivent donner l'exemple des mesures d'économie qu'il va falloir appliquer à l'ensemble de la municipalité.

Les indemnités du maire et de ses adjoints ne leur seront pas versées. Elles serviront à alimenter un fond de solidarité destinée aux activités de solidarité municipale.

Ce fond servira au soutien des activités de jeunesse et des femmes, à concurrence de 50% pour chaque catégorie. La commission chargée des affaires sociales et culturelles gèrera les fonds et leur utilisation par les bénéficiaires et en rendra compte au conseil. L'objet du fond sera de promouvoir l'auto emploi des jeunes et des femmes. Les conditions d'allocation seront fixées par la commission. Le fond pourra avoir d'autres allocations, comme les indemnités des autres élus ou des contributions volontaires de citoyens de la collectivité.

Les autres rémunérations des élus seront évaluées par trimestre et payées après le paiement de tous les autres engagements de la commune et après avoir évalué la possibilité pour la municipalité de s'acquitter de cette dette. Les indemnités du maire et des adjoints sont également concernées par cette mesure. Les responsables ne seront payés que si la commune paye ses autres engagements et que si elle est en mesure de le faire sans compromettre sa situation financière. La décision est prise par la commission des finances, après avis du maire.

Aucune dépense supplémentaire ne sera engagée par l'équipe par rapport à ce qui a été effectuée les autres années. Tous les avantages déjà acquis des élus (véhicule, carburant, indemnités diverses, logement, électricité...) seront supprimés. Le conseil municipal se prononcera sur les nouveaux avantages avec comme objectif de ne pas dépasser les possibilités de la municipalité. La commission des finances est responsable de ce chantier et les populations seront informées (chapitre suivant) des rémunérations et avantages des élus.

Les autres dépenses ne seront pas négligées dans notre stratégie de réduction des frais. Tous les achats seront effectués aux meilleures conditions de marché. Il sera fait systématiquement appel à la concurrence pour retenir ceux qui offrent les meilleures conditions à la mairie. Les conditions des achats seront rendues publiques et les modalités d'exécution également. La commission administrative gèrera cette fonction. Lors des dépouillements, elle conviera les fournisseurs mais également tous les citoyens intéressés à participer aux travaux. En rapport avec le service concerné et le comptable matières, un responsable de la commission suivra l'exécution de l'achat et informera la commission.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **Créer des commissions spécialisées autour de chaque adjoint au Maire**
- **affecter des tâches spécifiques à chaque commission et à chaque élu**
- **organiser la collectivité pour servir les populations**
- **mettre en œuvre une charte de l'utilisateur**
- **affecter des objectifs aux agents et vérifier l'atteinte de ces objectifs**
- **payer les indemnités et les avantages des élus que si la commune le peut**
- **diminuer de moitié les avantages des élus**
- **affecter les indemnités du maire et de ses adjoints sur un fond de solidarité destiné à promouvoir l'auto emploi des jeunes et des femmes ; inciter les autres élus à faire de même**
- **diminuer les coûts d'achat en rendant plus transparente la procédure d'acquisition des biens et services**
-

## **1.2. Une gouvernance participative**

Les élus et l'ensemble du personnel de la commune ne peuvent rien entreprendre d'efficace et de bénéfique dans le soutien massif et franc de la population. Les efforts entrepris visent à créer les conditions de ce soutien, véritable pierre angulaire de notre politique.

La quête du partenariat sera conçue en véritable politique municipale pour susciter d'avantage l'adhésion de la population et son apport dans nos actions. A ce niveau, nous nous baserons sur trois axes :

- L'information du grand public
- L'ouverture de la mairie aux usagers clients
- La conquête des acteurs économiques.

### **1.2.1. Information du Grand Public**

L'information est la première source de considération pour la population. Elle revêt un caractère d'autant plus important que les administrés, dans leur grande majorité, ignorent totalement les attributions de la commune et ce qu'elle peut ou ne peut faire. Cette situation est à la base de la plupart des incompréhensions entre les élus et la base, elle est source de frustration et de mécontentement et finalement crée la désaffection constatée actuellement. Nous allons remédier à cela, en mettant l'information au centre de nos préoccupations.

La publication d'un bulletin municipal sera au centre de cette nouvelle politique de communication. Ce bulletin, avec une périodicité mensuelle, informera les populations sur :

- les attributions de la mairie ;
- les activités municipales ;
- les événements intervenus dans la commune et les interventions communales ;
- les décisions nationales, régionales ayant une incidence sur la commune ;
- les activités sportives, culturelles, éducatives, sanitaires ;
- les activités associatives et culturelles ;
- tout fait important favorisant la maîtrise par la masse du fonctionnement de sa commune.

Le bulletin sera distribué gratuitement en dix mille exemplaires pendant la première année. Au terme de la première année, une évaluation permettra de fixer les conditions de sa pérennité.

Le bulletin sera ouvert à toutes les sensibilités de la commune et à tous les acteurs communaux. Un comité de rédaction, présidé par le premier adjoint et composé d'une dizaine de membres se chargera du choix des articles et de la tendance éditoriale. Le comité sera composé d'élus (quatre) et de la société civile à savoir les jeunes, les femmes, les commerçants, les artisans, les chefs de quartiers, les autres organisations professionnelles et les professionnels de la communication.

Le conseil municipal décidera du canal de diffusion, qui tiendra compte d'une répartition équitable entre les quartiers et entre les couches de la population. La diffusion tiendra compte de l'organisation sociale actuelle et utilisera tous les centres de regroupement des citoyens : écoles, lycées, centres de santé, centres d'état civil, marchés, lieux de culte, boutiques... Les organisations de la société civile seront également mises à contribution pour assurer au bulletin d'information communale la diffusion la plus large.

### **1.2.2. Ouvrir la mairie aux usagers clients**

La proximité avec les usagers clients, après l'information, sera une priorité de notre action. Les populations doivent se sentir chez eux dans les différents centres municipaux. Les écoles, les jardins d'enfant, les centres de santé, les centres d'état civil, les services municipaux, le commissariat de police, les centres des impôts doivent tous être des lieux d'accueil fraternels et de résolution des difficultés des populations.

Nous allons œuvrer à cela, par la charte de l'utilisateur, et par la multiplication d'actions vers les populations. Des journées de porte ouverte seront organisées dans chacune de ces structures pour mieux édifier les usagers clients sur les réalités et susciter davantage leur soutien. Les journées portes ouvertes seront annuelles dans les services annexes et seront semestrielles dans les services municipaux directs (centres d'état civil et services centraux de la mairie). Le rythme et les modalités de chaque journée seront définis par le conseil et portés à la connaissance des populations.

Les sessions du conseil municipal seront rendues publiques. La population sera informée de cette mesure souhaitée par la loi. La presse écrite et audiovisuelle sera mise à contribution pour assurer à cette mesure la plus grande audience auprès des administrés de la commune. La salle du conseil municipal sera emménagée en conséquence afin de contenir le maximum de citoyens désirant suivre les sessions du conseil communal. Le bureau municipal collaborera avec les organisations de la société civile pour faire assister par leurs membres les sessions du conseil municipal. Cette collaboration sera organisée de telle manière que chaque organisation soit représentée à chaque session du conseil par un nombre suffisant de membres afin que l'activité municipale puisse être maîtrisée par tous.

Les écoles du second cycle, les lycées et les écoles supérieures de la commune seront également mises à profit afin que les élèves et étudiants puissent davantage s'imprégner de la gestion de leur espace de vie.

### 1.2.3. Conquérir les opérateurs économiques

La commune, pour être prospère, a besoin d'activités économiques florissantes. Les opérateurs économiques deviennent de fait les principaux moteurs d'une collectivité. Cela, à plus d'un titre, car ils contribuent de plusieurs façons à l'activité municipale :

- ils s'acquittent d'impôts et taxes et de contributions diverses qui servent de moyens d'action à la municipalité ;
- ils sauvegardent les emplois et permettent de lutter contre le chômage ;
- ils occupent une position sociale qui leur permet, dans bien d'aspects, de suppléer la carence des pouvoirs publics au sein de leurs communautés et quartiers.

Les opérateurs économiques seront donc privilégiés par le pouvoir municipal. Un cadre de concertation permanent sera conçu avec la participation de tous les acteurs économiques. Ce cadre fonctionnera, en apport à la commission administrative et financière, comme une occasion de prévoir, gérer et éviter toutes les difficultés rencontrées par les opérateurs dans l'exercice de leurs activités.

Ce cadre, informel, sera conçu avec les différentes organisations professionnelles de la commune et donnera des avis à la commission et au conseil sur tout sujet touchant les opérateurs économiques. Il traitera particulièrement des questions de financement des activités économiques, de fiscalités des opérateurs économiques et notamment des modes de recouvrement des impôts et taxes, de la question du lieu d'exercice et de l'utilisation de l'espace public communal. Ce cadre sera également chargé d'assurer la bonne information des opérateurs économiques à travers les groupements organisés.

Les partenaires économiques seront invités à suivre les recommandations du cadre et à attirer l'attention du Maire sur tout sujet non ou insuffisamment traités par la commune.

<b>Les idées forces de cette section sont :</b>
---

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b><i>lancer un journal d'information des populations</i></b></li><li>- <b><i>organiser une journée semestrielle de porte ouverte</i></b></li><li>- <b><i>rendre publiques les sessions du conseil municipal</i></b></li><li>- <b><i>créer et maintenir un cadre de concertation avec les opérateurs économiques de la commune</i></b></li></ul> |
|--|

### **1.3. Une gouvernance cohérente**

Le mode de gestion des affaires municipales que nous venons de décrire et qui se base sur les principes de transparence, de volonté d'associer, de modestie et d'exemplarité des élus nécessite également la cohérence dans les décisions et dans la démarche.

La cohérence concrétise la correspondance entre le discours et les actes. La cohérence sous entend le maintien des principes. La cohérence porte enfin sur la responsabilité des populations.

#### **1.3.1. La cohérence dans les décisions et dans la démarche**

Les décisions municipales, les relations avec les différents partenaires de la commune seront toujours menées avec le souci de nos intérêts. Le bénéfice que la commune tirera d'une action, le bénéfice que les populations tirera d'une action seront nos seuls éléments d'appréciation.

Le souci du lendemain est également un élément de cohérence dans la démarche. Les décisions prises seront issues d'une réflexion tactique à moyen terme, elle-même partie intégrante d'une démarche stratégique de long terme. Aucune décision ne sera prise, même si elle est d'apparence bénéfique, si elle compromet les intérêts à long terme de la commune et des populations.

Notre cohérence s'illustrera enfin dans la volonté affirmée de préserver notre identité et notre indépendance de collectivité territoriale bénéficiant d'une autonomie de gestion conférée par les textes de la décentralisation. Cette indépendance sera d'avantage affirmée dans nos relations avec les différents partenaires de la commune (voir chapitre suivant) et s'illustrera dans le respect strict des textes.

#### **1.3.2. La responsabilisation des partenaires**

Nous allons exiger des différents partenaires un sens des responsabilités égal à celui dont feront preuve les élus. Les relations fructueuses reposent toujours sur la responsabilité des partenaires. Les engagements pris de par et d'autre doivent être totalement respectés. Chacun sera édifié sur cet aspect et aucune entorse ne sera tolérée par la municipalité qui prendra alors toutes ses responsabilités.

Ce sens de responsabilité sera demandé aux jeunes, aux femmes, aux organisations professionnelles, aux opérateurs économiques, aux organisations sociales et culturelles et de manière générale à chaque structure qui aura à collaborer avec nous. Nous serons particulièrement exigeants envers les jeunes et les opérateurs économiques car les uns doivent se forger dans l'effort pour reprendre le flambeau et les autres doivent contribuer à l'exécution de la politique communale.

Les élus et le bureau recourront à l'arbitrage des sages, des chefs de quartiers et des autorités religieuses chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

**Les idées forces de cette section sont :**

- ***la municipalité s'engagera sur des bases solides et ne prendra jamais une décision compromettante pour l'avenir***
- ***les différents partenaires seront traités en responsables devant respecter leurs engagements et aucune erreur ne sera tolérée***
- ***la commission économique mènera les actions de jumelage de la commune avec la volonté de préserver notre indépendance et en s'engageant uniquement en conformité avec les intérêts municipaux***
- ***le recours aux sages, aux autorités religieuses et aux chefs de quartiers sera systématique dans le règlement des litiges avec les différents partenaires de la municipalité***

## II - UN PARTENARIAT RESPONSABLE

La gouvernance ouvre la voie de la confiance. Le partenariat concrétise et renforce cette confiance. Le partenariat est également synonyme de la confiance que les élus municipaux placent en leurs administrés. Nous sommes persuadés que les populations sont en mesure de faire l'essentiel des efforts vers leur bien être. C'est pourquoi nous allons leur ouvrir toutes les voies pour qu'elles prennent l'initiative.

Nous allons également œuvrer avec tous les acteurs externes à la commune qui sont en mesure de nous aider à réaliser notre projet au bénéfice des populations. L'Etat, les autres collectivités, les partenaires extérieurs figurent dans cette catégorie.

### 2.1. Partenariat avec les populations

Le partenariat avec les populations se fera sous le sceau de la citoyenneté. Cette notion qui contient plus de devoirs et d'engagement que de droits. Cette notion qui fait tend défaut, qui est utilisée sans être pratiquée. Cette notion que nous allons mettre au goût du jour en demandant des efforts à nos concitoyens de la commune. Nous allons célébrer la citoyenneté en baptisant notre commune « **la commune des citoyens** ». Cette dénomination sera inscrite sur des panneaux de bienvenu placés aux différents points d'entrée dans l'espace communale.

Ce nom, pour éviter qu'il ne soit qu'un terme, doit être accompagné par des actes. Le partenariat avec les populations en constitue le point de départ. Ce partenariat s'illustrera au préalable par la définition des acteurs au sein de la population et ensuite par la détermination des axes de collaboration.

#### 2.1.1. Les acteurs

La société civile est diverse. Elle contient des organisations de jeunes et de femmes, des organisations professionnelles et culturelles, des leaders d'opinion et des chefs de quartier, des acteurs économiques et sociaux et des responsables éducatifs et sanitaires...

Nous allons composer avec cette diversité. Aucune force organisée de la commune ne sera négligée. Au contraire, notre équipe n'aura de cesse d'essayer d'obtenir de chacune une pleine participation aux activités communales afin de tirer d'elle la quintessence de ses possibilités.

La population jeune sera une cible de choix pour l'édification d'un partenariat actif et constructif. Le centre de gravité de cette collaboration tournera autour de la coordination des jeunes de la commune, avec son bureau, ses membres et ses sous commissions. La municipalité s'évertuera à associer toutes les associations et tous les groupements de jeunes non membres de la coordination des jeunes, afin que la jeunesse de la commune puisse vraiment se reconnaître dans les interlocuteurs de la commune. Le conseil municipal organisera une session spéciale pour la jeunesse, qui traitera des difficultés rencontrées mais également des attentes de la municipalité à l'égard des jeunes. Des délibérations du conseil ressortiront les axes de collaboration avec la jeunesse, axes qu'un comité paritaire suivra dans leur application.

La commission chargée des questions sociales mènera cette activité, avec la participation du Maire.

Les femmes seront ciblées, notamment celles vivant dans les zones péri urbaines de la commune (Lassa, Taliko, Bougoudani, Sibiribougou, Kalaban et certains secteurs de Djicroni). Les groupements de femmes, les associations féminines, les grandes tontines, la Cafo...seront associés à la définition des actions. Les élus, dont une partie importante seront des élues, mettront en œuvre la politique de soutien aux femmes à travers la commission sociale. Le renforcement des capacités sera un axe majeur de cette politique. Il visera principalement les organisations structurées, mais également les leaders de groupement.

Les associations socio professionnelles de la commune forment un potentiel de propositions et de soutien important que nous allons exploiter dans l'exercice de nos missions. Ces organisations concernent les artisans, les architectes, géomètres experts, juristes, entrepreneurs, médecins, pharmaciens... ils seront recensés et conviés à une rencontre d'échange avec le bureau municipal et les élus choisis de chacune des commissions pour discuter des axes de collaboration entre la municipalité et leurs corporations. Ces rencontres se traduiront par des discussions à l'intérieur de chaque commission avec les associations qui la concernent et de décision d'amélioration par le conseil sur base des travaux de commission.

Le culte est un élément fondamental de notre culture et de notre identité. Nous allons maintenir une relation suivie avec toutes les organisations de culte, sans exclure aucune religion, dans le cadre de la laïcité de notre état. Les églises, mosquées, écoles religieuses seront recensées afin qu'une rencontre et des tournées par quartier puissent être organisées à leur intention. La délégation municipale, composée de membres de la commission sociale et culturelle et du maire, dans la mesure du possible, rendra hommage au rôle du culte dans la gestion de la cité. Ensemble, nous définirons les axes de collaboration au service du bien être collectif.

Les opérateurs économiques, en tant que contribuables, sont privilégiés dans le nouveau partenariat proposé aux forces de la société civile. Un partenariat, sur base de confiance, qui privilégie la responsabilisation sera proposé aux opérateurs. Ceci s'illustrera par la confiance qui leur sera accordée de lever les impôts et taxes, d'en assurer la collecte et d'effectuer le reversement à la municipalité, dans les meilleures conditions. Les conditions de délégation de pouvoir seront définies et s'appliqueront uniquement sur consentement express des intéressés. La collaboration proposée s'illustrera par la sensibilisation et l'information des opérateurs.

La communication occupant une bonne place dans l'action municipale, une attention particulière sera accordée aux organes de presses et aux organisations professionnelles de communication. Deux axes de collaboration avec la presse seront privilégiés. Le soutien mutuel passera par la résolution des difficultés des organes de presse et la bonne diffusion auprès des populations des actions municipales. Cette diffusion constitue le second axe de la collaboration avec la presse. Une conférence de presse trimestrielle sera organisée par la municipalité pour communiquer sur ses activités, la presse sera invitée à couvrir les actions municipales et surtout elle sera mise à contribution dans le cadre des nombreuses campagnes de sensibilisation que nous allons mener sur différents thèmes.

Les chefs de quartiers des différents quartiers constituent un relais efficace aux politiques municipales. Ce relais a été reconnu par le code électoral à travers ses arts 63 et suivants. Nous allons nous insérer dans ce dispositif. Les responsables des centres d'état civil de chaque quartier formeront avec les différents chefs de quartier et leurs conseillers, « le conseil municipal » du quartier qui sera formellement consulté sur toutes les questions d'importance touchant le quartier. Ce conseil soumettra ses avis au conseil municipal, à travers le secrétariat général. Les questions requérant leurs avis vont de la gestion des équipements collectifs à la protection de l'environnement en passant par les aspects domaniaux et fonciers. Nous allons élargir le champ de leurs compétences en les saisissant de tout dossier dont le traitement de proximité doit être privilégié.

La collaboration avec les organisations politiques sera réelle, dans la mesure où elles visent à atteindre les mêmes objectifs que le conseil, à savoir la quiétude des populations. Un cadre de concertation de toutes les organisations politiques sera conçu et se réunira au moins une fois par an, sur instigation de la mairie pour informer et entendre les partis politiques sur tous les sujets touchant la commune. Ce cadre donnera naissance aux différentes commissions prévues par le code électoral pour la gestion des élections : recensement, confection des listes, distribution des cartes, fixation des lieux, constitution des bureaux...Le Maire, garant de l'efficacité de ce cadre, veillera à ce qu'il vive et que ses recommandations pertinentes soient prises en compte.

### **2.1.2. Les axes de collaboration**

Les acteurs de la société civile, représentatifs de celle-ci, permettront d'atteindre un objectif fondamental de notre mandat ; à savoir créer la confiance entre les populations et les élus pour mettre la société civile en mouvement et faire progresser notre commune.

Certains domaines seront mis à profit pour concrétiser cette confiance et cette collaboration dans la construction de notre espace commune de vie. Chacun de ces domaines sera porté à la connaissance des intéressés, selon le processus développé ci dessus.

Le budget concrétise la volonté d'action des responsables municipaux. Il sert de support opérationnel à la politique adoptée pour une année. Y sont inscrites les activités à mener. En cela, il témoigne de notre ambition d'agir et de l'application de chacun de nos engagements envers les populations. Le principe du budget programme (voir chapitre portant sur la gestion financière) sera adopté et traduira de manière simple l'engagement de la commune dans chaque domaine. Nos partenaires, principalement les populations, y verront notre volonté de respecter nos engagements. Pour leur permettre d'apprécier cela, ils seront associés à la phase de conception du budget. Cette association se fera à deux étapes.

La première consiste à organiser des réunions de recensement de leurs souhaits, à travers les cadres de concertation déjà conçues. Ces réunions permettront aux élus de mieux appréhender les souhaits des populations et à celles-ci de connaître précisément les possibilités de la municipalité et le niveau d'engagement qui les concernera.

La seconde étape de collaboration consiste en la participation des populations aux sessions budgétaires du conseil municipal. Elle les permettra de retenir les engagements définitifs de la commune à porter à la connaissance de la base.

L'éducation est l'un des domaines d'action majeure de la municipalité. Les compétences de la commune s'étendent à la gestion de l'enseignement préscolaire et fondamentale. Les acteurs de cet ordre d'enseignement seront des interlocuteurs de choix pour les élus, en particulier la commission sociale et culturelle. Les acteurs du secteur privé et ceux du public seront tous associés à la gestion de l'éducation de base. Nous définirons, avec eux, les principes de base et suivront, avec eux, l'évolution de leurs activités. Les parents d'élèves seront également associés à la gestion de l'école. Il sera conçu un cadre de collaboration qui aura pour objectif essentiel d'assurer la cohérence dans la gestion des écoles relevant de notre compétence.

La politique communale, pendant le mandat, aura la promotion de la culture comme pierre angulaire. Dans le sens d'imprégner la société de nos valeurs, de forger une autre identité aux populations, principalement les plus jeunes. Les acteurs du secteur seront invités à proposer des mesures de promotion culturelle, d'information des populations et de sensibilisation. Un point particulier sera mis sur les apports de la culture dans la vie moderne. La commission sociale s'occupera de ce domaine, en partenariat avec les associations culturelles, les acteurs de l'animation...

Le cadre de vie, élément central de la politique municipale, a besoin de chacun pour être amélioré. L'hygiène et les mesures d'assainissement, pour entrer dans nos quotidiens, ont besoin de la participation de la masse. La sensibilisation sur les comportements et les actions de prévention et de gestion sont autant de mesures dont la vulgarisation nécessitera la participation de tous. Cette politique s'appuiera principalement sur la commission municipale de chaque quartier, sous l'égide de la commission responsable du cadre de vie, des responsables de centre de santé et les chefs de quartier. A un second niveau, se trouveront les organisations de la jeunesse et de femmes, les associations professionnelles surtout celles évoluant dans le domaine ; pour œuvrer ensemble vers la victoire sur l'insalubrité.

La santé des populations sera notre souci. Pour ce faire, la pyramide sanitaire sera associée à chaque initiative de la municipalité dans le domaine de la santé. Nous oeuvrerons, au préalable à assurer la cohérence de l'action des acteurs sociaux et sanitaires, du privé et du public et à établir avec eux un axe de collaboration franche fondée sur la participation de chacun dans la lutte contre les maladies et la prévention. La santé communautaire sera particulièrement suivie afin de renforcer les capacités de gestion des communautés et les emmener à être de véritables partenaires de la municipalité. Leur sens des responsabilités sera également sollicité pour qu'ils coopèrent avec les autres structures de la pyramide sanitaire.

La sécurité n'est pas uniquement le souci du commissariat de police mais s'obtient d'abord dans la prévention et ensuite dans la gestion efficace des actes d'insécurité. La sécurité est donc l'affaire de tous et chacun y joue un rôle répondérant.

Nous nous battons pour créer un climat de confiance entre les autorités de police et la population et ensuite instaurer un partenariat formel entre elles permettant de créer cet environnement de sécurité que nous appelons de nos vœux. Le cadre de collaboration définie permettra à chacun de jouer son rôle dans la prévention et ensuite dans la gestion de l'insécurité. La commission responsable du cadre de vie se chargera de gérer le dispositif de sécurité ainsi créé.

Le sport, au déla de la mobilisation de masse, est un facteur d'intégration importante dans la commune. Il réunit les citoyens et crée un esprit de corps et une solidarité profitable dans le futur. L'encadrement des organisations sportives et la collaboration avec toutes constituent le préalable à une réelle démocratisation de la pratique sportive dans la commune ainsi qu'à l'apparition d'une élite sportive à même de promouvoir la commune. Le cadre de concertation, conçue dans ce sens, aura comme objectif la mise en cohérence de la politique municipale en la matière. Le cadre, auquel sera associé les acteurs des principales disciplines sportives, indiquera les objectifs à court, moyen et long terme à atteindre. Il fonctionnera sous l'égide de la commission chargée du sport. Celle-ci fera les propositions nécessaires au conseil municipal et se chargera d'en assurer l'application en collaboration avec le cadre de concertation.

L'accès au crédit constitue souvent le souci majeur des acteurs économiques, quels que soient leurs domaines d'intervention. Le paysage financier de la commune est riche de la présence des institutions de micro finance dont la vocation principale est la lutte contre la pauvreté par le soutien financier aux petits projets rentables. La cohérence de l'action de ces institutions est une condition sine qua none de leur efficacité globale. Cette cohérence sera notre principal souci, par la mise en œuvre d'un cadre formel de collaboration avec toutes les structures financières de la collectivité, y compris les banques ayant leur siège dans l'espace communale. La commission financière se chargera de cette mission et aura à cœur de rendre accessibles les différents concours offerts par les institutions financières. Ce cadre se chargera de la diffusion de l'information auprès des populations et de l'intermédiation, le cas échéant, entre les bénéficiaires et les institutions.

Toutes les actions de la commune reposent sur la disponibilité en quantité suffisante des ressources. Celle-ci dépend en grande partie des conditions de leur recouvrement ainsi que des opérateurs qui s'en acquittent. Le système de collecte et le cadre d'imposition des opérateurs seront remis à plat afin de définir avec eux les conditions optimales d'imposition. Ces actions seront menées dans le cadre de collaboration définie avec les opérateurs économiques et respecteront la législation en vigueur. Ces actions, qui porteront également sur le mode de gestion des équipements marchands, seront enfin menées en privilégiant le sens des responsabilités de chacun.

Le partenariat ainsi défini avec la société civile se base sur le sens des responsabilités de chacun. Il permet de fixer, à chaque fois et dans chacun des domaines essentiels de la politique municipale les populations partenaires, les modalités d'intervention du cadre partenarial, la répartition des tâches, leur suivie, les modes d'évaluation de chaque action et les leçons à en tirer pour le futur. Ce cadre, s'il est effectif et suivi, nous permettra tous de disposer d'un environnement institutionnel propice pour mener nos politiques. Avec efficacité et sans doute avec succès.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **la collaboration avec les forces vives de la population sera organisée et formalisée**
- **la collaboration avec la société civile sera suivie paritairement**
- **l'implication de la population sera effective dans la conception du budget de la commune**
- **l'implication des populations se concrétisera par la sollicitation de chacun dans le domaine qui le concerne**
- **les décisions prises dans chaque domaine le seront après consultation des acteurs concernés**
- **l'action municipale visera à créer des axes de collaboration entre les organisations de la société civile, avec le cas échéant l'intermédiation de la mairie dans les domaines de la sécurité et de l'accès au crédit notamment**

## 2.2. Partenariat avec l'Etat

L'Etat, exerçant les attributions de tutelle de par les textes (articles 229 et suivants du code des collectivités territoriales), demeure le partenaire principal des communes, pour l'instant. Dans les conditions actuelles, aucune commune ne pourra progresser sans le soutien de l'Etat. Nous allons donc, conscients de cette situation, élaborer et conduire avec notre autorité de tutelle, une collaboration absolue et responsable. Celle-ci nous permettra de conduire notre politique locale avec d'avantages de chances de réussite.

Les axes de collaboration avec l'Etat sont définis dans les textes.

La priorité sera d'abord donnée au respect strict et entier des règles édictées. Pour ce faire, nous allons systématiquement consulter les autorités, chaque fois que cela sera nécessaire sur le sens des textes, leurs interprétations ou leur portée. Nous allons demander l'assistance de ressources humaines de la tutelle lors de nos activités, réunions du conseil, des commissions pour rester dans le cadre strict de la légalité. Une lettre de cadrage rédigée dans ce sens, informera la tutelle du cadre de collaboration que nous comptons instaurer avec elle, cela dès notre entrée en fonction. Certaines délibérations du conseil ne seront exécutoires qu'après approbation de la tutelle selon l'article 15 du code des collectivités (budget, conventions, création d'industries et de commerces, statut du personnel, aménagement de l'espace communale, fixation des taux d'imposition, police administrative, emprunts, prise de participation). Nous allons veiller à soumettre ces décisions à l'approbation de la tutelle, à fournir toutes les explications nécessaires à cette approbation et à l'obtenir le plus rapidement possible.

L'Etat a transmis la propriété d'une partie de son patrimoine aux collectivités, dans le cadre de la décentralisation. Ces biens doivent figurer pour certains dans le patrimoine privé de la commune. Il s'agit de certains équipements nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité (administratifs, marchands, techniques, réseaux, voirie...). Nous allons délimiter clairement le champ de ce transfert et veiller à obtenir des titres de propriété en bonne et due forme. Cette mesure renforcera le patrimoine de la commune et lui donneront les moyens supplémentaires pour progresser. Elle lui permettra également de sécuriser ses actions en la mettant à l'abri de toute expropriation ultérieure.

L'article 5 de la loi 96084 précise les conditions de mise à disposition des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales. Ces services déconcentrés ont vocation à nous appuyer dans nos activités. Ces services sont compétents dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement rural, des sports, de la culture, de l'assainissement, de l'hygiène, de l'entretien des voies... Ces compétences, mises gratuitement à notre disposition, constitueront autant de chances qu'il faut saisir pour notre développement.

Cette opportunité sera pleinement mise à profit par notre équipe dans tous les domaines de son action. Toutes les commissions municipales, les cadres de concertation avec la société civile seront informés de cette chance afin de mieux la saisir.

Ils s'organiseront pour produire un état exhaustif de nos besoins à soumettre à l'autorité de tutelle, au plus tard à la fin de l'année 2004 et à partir de là, à la fin de chaque année du mandat. Ces besoins seront transmis, sous forme d'une requête globale devant indiquer précisément les services sollicités, les coûts, la périodicité...adressée par le Maire à la tutelle au plus tard au début du mois de décembre 2004.

Le Maire interviendra auprès du haut commissariat afin que les diligences nécessaires soient engagées permettant d'aboutir à la signature d'une convention entre l'Etat et la commune pour chaque service sollicité. Ces conventions seront suivies par chaque commission ou cadre de concertation intéressés. Les sessions du conseil municipal auront un point de l'ordre du jour consacré à l'exécution des différentes conventions signées avec l'Etat.

Cette collaboration comportera également un volet investissement important qui impliquera forcément un partenariat fécond avec l'agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT).

La recherche de partenaires, de bailleurs de fonds, de villes jumelles constitue également un axe de collaboration avec l'Etat. Le Maire et son premier adjoint examineront toutes les possibilités à ce niveau et maintiendront dans cette optique, au delà du cadre classique de collaboration, de bonnes relations avec le haut commissaire et le département de tutelle.

Les projets et programmes de développement constituent, enfin, une opportunité de progrès pour notre commune. Ces programmes sont conçus pour l'ensemble du territoire et ont des champs d'action susceptibles de toucher notre commune. Nous allons œuvrer dans ce sens. Notre action contiendra d'abord une intervention d'information et des activités en amont des programmes pendant les phases de leur conception. Nous maintiendrons une relation soutenue avec les différents départements et précisément les services de conception des programmes (cellule de planification, divisions d'études...) afin d'identifier les programmes en gestation et d'y agir pour que notre commune soit bénéficiaire des activités. Nous interviendrons également lors des négociations des programmes afin de nous assurer de la prise en compte des intérêts de la commune. Nous interviendrons enfin lors de l'exécution des programmes pour mettre en œuvre les actions nécessaires à une exécution rapide des opérations au bénéfice de la commune.

Dans le cadre de l'exécution des opérations dans la commune, nous respecterons tous les engagements pris. Ceci est le meilleur gage de la continuité du programme et de son renouvellement au bénéfice de la commune et de ses populations.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **les textes de la décentralisation seront strictement respectés**
- **la commune va recouvrer la propriété de tous les biens qui lui ont été transférés**
- **la commune bénéficiera du conseil de tous les services déconcentrés de l'Etat et élaborera dans ce sens, chaque année, une requête exhaustive qu'elle suivra**
- **la municipalité établira avec la tutelle une collaboration franche, ponctuée de rencontres régulières pour bénéficier de toutes opportunités éventuelles**
- **la municipalité aura avec l'ANICT une collaboration régulière**
- **la municipalité agira en amont des projets et programmes de développement, mais également pendant leur déroulement afin de faire bénéficier la commune de leurs activités**

## **2.3. Partenariat avec les autres collectivités**

La collaboration avec les autres collectivités territoriales nationales (communes, préfectures et régions) et étrangères peut contenir des aspects positifs pour notre commune. Cette collaboration revêtira plusieurs aspects et sera soutenue par les élus, à travers la commission administrative, le secrétariat général et le Maire.

Nous allons maintenir des relations responsables avec le district. Nos relations avec l'association des municipalités seront empruntées d'une grande disponibilité à œuvrer vers la consolidation des acquis de la décentralisation. Nous allons, enfin, travailler à maintenir des relations de collaboration et de jumelage avec les collectivités étrangères, bénéfiques aux populations.

### **2.3.1. Relations avec le District**

Le statut particulier du District de Bamako impose des relations franches et fructueuses entre les communes et la mairie centrale. Cette dernière sera d'ailleurs, en partie dirigée par nos représentants à son conseil. Ces derniers seront envoyés en ambassadeurs de la « commune des citoyens » et auront à cœur de défendre nos intérêts.

Nous allons travailler à assurer aux élus et aux responsables une maîtrise des prérogatives du district et leurs sources juridiques. Nous évaluerons ce que le district nous apporte et les contreparties que nous payons. Nous réfléchirons également sur les autres relations que la commune doit entretenir avec le District ainsi que les faiblesses liées à cette collaboration.

A la lumière de nos analyses, un nouveau cadre sera conçu par nos soins et proposé au District, à travers nos représentants. Ce cadre respectera les textes de la décentralisation.

Ce cadre contiendra un véritable programme d'intervention des services du district dans la commune et cela dans tous les domaines : éducation, santé, développement rural, sport, culture, assainissement (Voirie), entretien des voies, ...qui nous permettra d'alléger du même coup toutes les charges qui pèsent sur la commune dans ces domaines. Un accent particulier de cette collaboration sera mis sur le contrôle des ressources humaines affectées par le District au service de la commune. Un élu sera affecté à ce contrôle et s'assurera de la loyauté de ces agents et de leur efficacité. Aucune entorse à ces principes ne sera tolérée.

Les relations avec le District feront l'objet d'une évaluation périodique de manière paritaire. Les actions de correction seront entreprises sur base de cette évaluation.

### **2.3.2. Relations avec les communes et avec l'AMM**

Les relations avec les collectivités nationales seront maintenues et poursuivies, et si elles n'existaient pas, elles seront établies. Ces relations nous permettront de nous enquêter des expériences des autres collectivités, notamment les communes urbaines présentant les mêmes caractéristiques que la nôtre, dans les domaines relevant de la politique municipale. Toutes les idées originales et efficaces pourront être mises en œuvre dans notre commune.

Nous sommes convaincus que cette collaboration, non basées sur les ressources financières, peut être prolifique pour chaque commune. Elle nous permettra d'établir des contacts et de susciter l'union des communes, seule à même de constituer une force de proposition et complémentaire au pouvoir central de l'Etat. Celle-ci pourra également défendre les intérêts des collectivités. Nous allons donc privilégier la collaboration avec les autres communes dans le cadre d'une intercommunalité positive pour toutes.

L'équipe municipale effectuera des rencontres, sous forme de visite des communes pour se faire d'avantages d'idées sur leurs activités et connaître d'autres réalités et d'autres méthodes pouvant servir d'exemples. Ces rencontres seront organisées selon une périodicité trimestrielle.

Un cadre existant de collaboration entre les communes existe déjà et sera également mis à profit par notre équipe, en l'occurrence l'association des municipalités du Mali (AMM). Nous allons, très rapidement, diffuser au sein de l'équipe les principes d'organisation et de fonctionnement de l'AMM, ses objectifs et rôles et les convaincre de notre intérêt à y coopérer. Cette association est un moyen de renforcement des communes par leur union. Elle doit être elle même renforcée pour réaliser ses objectifs. Nous allons donc la soutenir. Un des axes de notre collaboration, au sein de l'AMM, va être d'y diffuser nos initiatives dans tous les domaines de la politique municipale (santé ; éducation, gestion de l'espace, relation avec les autorités, sécurité...) pour qu'elles servent éventuellement d'exemples aux autres collectivités. Nous allons également discuter de toutes les activités qu'on pourra mener en partenariat avec d'autres communes pour des raisons de coûts et d'efficacités (actions d'assainissement à Bamako synchronisées pour faciliter la tâche de la voirie, actions d'hygiène avec le concours des services du district, actions culturelles communes pour donner plus d'éclats...). Nous allons enfin porter à la connaissance de l'association toutes les difficultés rencontrées dans nos relations avec les autorités, dans nos relations avec les autres collectivités, dans l'application des textes, dans nos activités courantes...pour qu'elle les prenne en charge. Nous proposerons à chaque sollicitation, les solutions adéquates à l'association. Elle pourra ainsi jouer pleinement son rôle avec d'avantage de chances de réussites qu'une initiative individuelle d'une collectivité.

### **2.3.3. Partenariat avec les autres collectivités extérieures et soutiens à la commune**

Nos moyens limités, en l'état actuel de notre commune et du pays, nous obligent à établir des relations avec les collectivités extérieures pour nous aider dans nos activités vers un mieux être dans la commune. Nous allons donc chercher à nouer des contacts extérieurs pour nous appuyer financièrement ou dans le domaine organisationnel dans nos activités.

Au préalable, une analyse du dispositif institutionnel de la coopération au Mali, de la réglementation du jumelage des collectivités, des accords et conventions existants entre le pays et d'autres nations sera effectuée. Cette analyse nous évitera d'entamer des démarches en dehors du cadre légal et d'éviter tous les risques associés à cela.

Nous allons solliciter le concours de la direction de la coopération internationale, de la division d'appui aux initiatives de base du département de l'administration territoriale et des autres structures administratives évoluant dans le domaine pour nous aider à mieux appréhender les possibilités de collaboration extérieure.

Toutes les bonnes volontés, nationales et étrangères, ayant des relations avec les élus ou intéressées par notre commune seront engagées dans le processus afin de permettre à la « commune des citoyens » de nouer un partenariat franc et efficace avec les collectivités étrangères désireuses de nous aider.

Le partenariat revêtira plusieurs aspects :

- Un partenariat continue, type jumelage, qui correspond à nos attentes premières et qui verra les collectivités collaborer dans tous les domaines (économiques, financières, techniques, culturels, sportifs, éducatifs...) sans limitation de durée. Ce partenariat se basera principalement sur la confiance mutuelle,
- Un partenariat ponctuel, sur base d'une activité spécifique pour une durée spécifique. La collectivité partenaire sera saisie de manière ponctuelle et s'engagera pour la réalisation du projet avec une évaluation du résultat à la fin et la définition éventuelle de futures actions.

Dans chaque cas, la commission administrative, chargée du partenariat, élaborera un cadre institutionnel d'encadrement du partenariat qui contiendra nécessairement les représentants de la collectivité partenaire.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **les relations avec le district seront évaluées dans le sens de les rendre plus efficaces pour notre commune**
- **le personnel mis à notre disposition par le district sera évalué pour le rendre plus efficace**
- **nos représentants au conseil du district présenteront à chaque occasion les demandes de la commune à satisfaire, sur base de nos évaluations**
- **les relations avec les autres collectivités seront établies par des visites et des rencontres régulières**
- **l'association des municipalités sera soutenue et nous allons y maintenir une collaboration fructueuse**
- **le dispositif de coopération avec l'extérieur sera analysé avec le concours des autorités**
- **les démarches seront entreprises pour rechercher des collectivités partenaires en sollicitant toutes les bonnes volontés et toutes les possibilités**
- **A chaque partenaire potentiel seront présentés des projets précis, évaluables et un dispositif participatif d'accompagnement et de suivi**

## 2.4. Partenariat avec les bailleurs de fonds et autres soutiens

Les partenaires au développement complètent les actions de l'Etat et des collectivités dans le soutien aux initiatives communales. Ces partenaires sont de plus en plus conscients que le soutien direct aux initiatives à la base est un complément idéal au soutien institutionnel assuré à l'Etat. Nous allons nous insérer dans ce domaine avec la volonté d'établir avec tous les bailleurs de fonds et autres donateurs, une relation responsable d'appui et de soutien.

Cette relation se basera au préalable sur le sens des responsabilités de chaque partie. La commission administrative élaborera un programme de coopération avec les partenaires au développement qui privilégiera l'appui institutionnel et l'équipement. Le volet appui institutionnel portera sur le renforcement des capacités des acteurs de la commune à travers la prise en charge de la formation, des rencontres, de l'organisation...Le volet équipement portera sur la dotation de la commune en infrastructures de base et de commodités indispensables à son développement. Le programme, qui prendra appui sur les travaux des différentes commissions et cadres de concertation, ainsi que sur le présent programme municipal (particulièrement le chapitre lié aux équipements) sera soumis aux partenaires potentiels pour examen. La commission proposera également un cadre institutionnel d'accompagnement de chaque opération qui incorporera le bailleur de fonds.

Sur un plan général, le Maire et le secrétariat général élaboreront un cadre de concertation des partenaires de la commune. Ce cadre, auquel chaque partenaire externe (coopération bilatérale et multilatérale, Organisations non gouvernementales, personnes ressources physiques ou morales, etc.) fera partie ; aura un caractère informel et se tiendra une fois par an. Il aura pour objectifs d'informer les partenaires, de synchroniser leurs interventions vers d'avantage d'efficacité et de les associer aux activités.

### **Les idées forces de cette section sont :**

- ***Des programmes de développement spécifiques seront conçus privilégiant l'appui institutionnel et les équipements de la commune et présentés à tous les partenaires potentiels***
- ***Un cadre institutionnel d'accompagnement sera rattaché à chaque projet***
- ***Un cadre de concertation globale permettra aux bailleurs de s'informer sur toutes les activités de la commune, sur l'implication des autres bailleurs et sur les moyens d'assurer la meilleure cohérence des actions***

### **III - UNE COMMUNE CONVIVIALE**

La commune IV, « commune des citoyens » où il fait bon vivre, dont les hommes et les femmes se complètent dans une collaboration constante au bénéfice de tous. Une commune dont la population bénéficie des conditions de vie meilleures qu'ailleurs, à travers

- Un environnement assaini ;
- La sécurité qui règne sur l'ensemble de l'espace communal ;
- Une jeunesse remobilisée et motivée, consciente de nos valeurs culturelles ;
- Un cadre économique performant.

Notre objectif politique tient en ces quelques points. Le chapitre précédent jette les bases de la nouvelle politique que nous comptons mener et susciteront la confiance des populations, indispensable à la réussite de celle-ci. Cette politique sera axée sur les domaines clés de la vie communale et aura un fort caractère participatif.

#### **3.1. Un environnement sain dans une commune sécurisée**

Le cadre de vie figure parmi les soucis majeurs des populations de la commune IV. Nous allons œuvrer dans ce domaine avec comme objectif d'aboutir à un espace assaini, où toutes les formes de nuisances ont été bannies. Nos actions porteront donc, au préalable, sur l'assainissement du cadre de vie. La sécurité figure parmi les préoccupations des administrés en raison de l'urbanisation croissante de la commune mais également des mouvements de personnes dans notre sous région qui favorisent les phénomènes de banditisme. Nous allons nous atteler à ce sujet également.

##### **3.1.1. Environnement**

La préservation du cadre de vie dépend, en premier lieu, de ceux qui sont concernés. Les populations de la commune doivent être sensibilisées sur l'impact que leur comportement peut avoir sur l'environnement. Elles doivent maîtriser les enjeux de la préservation de leur environnement. Elles seront mieux à même de préserver ce dernier contre toutes les formes de nuisance (sonore, de l'air, de l'eau...). Cette composante prévention sera privilégiée dans nos actions. Nous nous baserons sur le cadre de concertation avec la société civile, aurons recours aux ressources humaines mises à notre disposition par l'Etat et le District pour engager de vastes campagnes de sensibilisation et de conscientisation autour de la problématique de préservation du cadre de vie.

Les populations, mieux informées et édifiées sur les modes de préservation de l'environnement et sur les conduites à tenir au jour le jour, seront d'avantage mobilisées autour de cette problématique et participeront à des actions de propriété de masse. Ces actions forment le second domaine d'action de notre équipe. Pendant la première année de notre quinquennat, nous instaurerons une journée de salubrité communale par mois. Cette journée sera l'occasion pour tous et toutes de contribuer à assainir notre cadre de vie.

Ces actions d'assainissement seront particulièrement axées sur l'évacuation des eaux stagnantes pendant l'hivernage et sur la sortie des caniveaux. L'évacuation des déchets (solides et liquides) sera mise en œuvre avec régularité. La Mairie accompagnera chaque quartier, et à l'intérieur chaque secteur, par la mise à disposition de moyens d'évacuation.

Il sera demandé à chaque groupe, club, association, comité, structure participant à l'opération de soumettre un projet d'aménagement original à la municipalité dans le domaine de l'assainissement, de l'hygiène, de l'évacuation des déchets...ayant un impact décisif sur le cadre de vie. Les projets comporteront un aspect participatif important avec l'indication précise de la contribution des bénéficiaires. Les acteurs évoluant régulièrement dans ce domaine (GIE, sociétés, associations...) seront enfin associés.

Les nuisances causées par les animaux en divagation sont dommageables pour l'environnement. Les accidents causés, les odeurs, les déjections sur les voies, sont quelques conséquences de la divagation des animaux. Nous allons mettre un terme à cette situation par la définition, en accord avec les personnes concernées, des parcs communaux (par quartier et éventuellement pas secteur), des itinéraires d'acheminement et des horaires d'acheminement, et des conditions d'élevage domestique. Ces préalables seront portés à la connaissance de tous les acteurs du domaine. La construction d'une fourrière municipale et les conditions de sa gestion seront également effectives à la fin de la première année du mandat. Cette fourrière recevra les animaux en divagation. Les commissions de quartier, les leaders d'opinions seront sollicités pour informer et sensibiliser les populations avant l'entrée en vigueur du nouveau dispositif. Le personnel affecté au contrôle environnemental sera chargé de la gestion de cet aspect et élaborera un procès verbal de chacune de ses actions.

Une autre forme de pollution concerne les rejets d'eaux usés et de substances toxiques dans les cours d'eau de la commune. Ces derniers sont principalement le Niger et quelques mares Situés dans la commune. Les activités à la base de cette pollution seront recensées et des discussions seront entamées avec les acteurs pour mieux encadrer les rejets dans les cours d'eau. Nous ferons appel aux ressources de l'Etat et du District pour nous aider à comprendre les impacts environnementaux des rejets et à mieux définir le nouveau cadre de collaboration avec la mairie. Ces démarches, comme les précédentes, seront portées à la connaissance de la population. Les associations professionnelles, la chambre des métiers et les autres organisations professionnelles seront impliquées dans les démarches. Ces dernières viseront, entre autres, à identifier des lieux d'exercice pour les artisans qui travaillent avec l'eau pour les inciter à y exercer leurs activités. Ceci facilitera la construction de stations d'épuration dans la mesure où les eaux usées seront identifiées facilement.

Le cadre de vie nécessite l'aménagement d'espaces verts, de lieux de rencontres et de vie collective. Nous nous insérerons dans le cadre du plan d'urbanisme sectoriel (PUS) de la commune, lui-même faisant partie du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la ville de Bamako. Les zones d'espace vert, d'ouvrage d'équipement seront préservées. Ces zones seront mises en valeur en fonction des possibilités de la municipalité.

Ce plan d'urbanisme sectoriel prévoit également des zones d'habitation et des espaces de réserves foncières à mettre en œuvre pour faire face à l'urbanisation croissante de la ville et de notre commune.

La commune est entrain de gérer les déguerpissements, les recasements et autres réaffectations foncières. L'urgence de ces activités sera maintenue et l'équipe va s'atteler à ce dossier afin de le boucler complètement au bout d'une année. La commission domaniale travaillera avec l'équipe sortante ainsi qu'avec les services techniques de l'Etat et du district pour avoir une vision globale du dossier, quartier par quartier et secteur par secteur. Nous évoluerons selon les principes suivants :

- Les populations participeront à toutes nos démarches et elles seront complètement informées de ce que sera entrepris.
- Aucun déguerpissement ne se fera sans recasement dans les conditions les moins pénibles qu'il soit, nous exploiterons les données prévisionnelles du SDAU et du PUS en ce qui concerne la réserve foncière et les mouvements de population et donneront le choix aux populations en fonction des disponibilités requises. Les recasements se feront sur la durée du mandat avec des objectifs concrets.
- Aucune famille ne doit faire plus de trois mois sans être fixée sur son sort quel qu'il soit. Les élus expliqueront, sans démagogie et sans cynisme, à chacun ce qui a été décidé.
- Aucun habitat spontané ne sera toléré sur l'espace communal ; nous allons nous baser sur les comités de quartier, sous l'égide des chefs de quartiers et des leaders d'opinion pour ce faire. Ce principe permettra de gérer une bonne fois pour toute tous les problèmes de lotissement.
- Aucun espace communal ne sera laissé en marge du lotissement afin d'éviter les occupations illicites à l'avenir. Tous les terrains à aménager seront au préalable immatriculés auprès des administrations compétentes. Les zones de lotissement bénéficieront tous d'une viabilisation préalable.
- L'autorisation du Maire sera requise sur toute construction à usage d'habitation, tout bail sur un terrain commercial, industriel, de garage, d'exploitation, d'entreposage.

Ces principes seront édictés en règles pour la commission domaniale et ces partenaires et elle accordera la priorité absolue de ses activités à ce dossier. Elle aura comme objectif de le boucler en deux ans.

La lutte contre les occupations illicites de l'espace communal ne se réduira pas uniquement aux questions relatives à l'habitat. Cette lutte concernera également les occupations illicites des espaces commerciales, les occupations illicites des aires de stationnement et de circulation, les occupations illicites des espaces verts...

Les marchés et places publiques à vocation marchandes seront, dans la mesure du possible, organisés afin d'y identifier une place pour chaque occupant, avec le concours des organisations d'occupants. Les abords de ces équipements seront également organisés afin d'y indiquer les zones pouvant recevoir les marchands, à titre occasionnel ou permanent et le mode de contribution de ces marchands à la gestion de l'espace public. En dehors de ces zones, aucune forme d'occupation ne sera tolérée. La prévention, la concertation et le sens des responsabilités des occupants seront sollicités dans un premier temps. Ensuite, toutes les mesures seront appliquées avec la dernière rigueur. Les espaces conçues pour faciliter la circulation routière ne seront pas admises à occupation pour une activité marchande.

Les artères routières seront prises en compte dans l'organisation de l'occupation des espaces publiques. Les sites d'exploitation et les autres zones d'occupation seront précisés par quartier et par secteur à l'intérieur de chaque quartier. Nous compterons sur les structures de transports et les associations d'exploitants pour nous aider dans cette normalisation qui est seule à même d'assurer une meilleure occupation du cadre de vie des populations, une sécurité routière optimale, une sécurité d'exploitation pérenne pour les marchands et une équité de contribution de chacun aux ressources communales.

Le contrôle des questions d'hygiène et de salubrité, de gestion de l'espace communal (divagation des animaux, occupation illégale), des nuisances (sonores, visuels, odorantes) est la dernière composante de la gestion du cadre de vie par notre équipe. Nous nous basons sur la prévention et la gestion consensuelle du domaine communal, mais nous n'occultons en rien notre responsabilité investie par nos concitoyens.

Les contrôles seront systématiques, dès lors que les administrés ont été prévenus, les contrôles seront effectués sans concession et les sanctions seront décidées et administrées dans le respect strict des règles. Nous nous baserons sur l'engagement citoyen pour dénoncer toute infraction et faire intervenir les services municipaux. Nous nous baserons ensuite sur les comités de quartier, les leaders d'opinion, les structures associatives pour intervenir dans le contrôle. Nous nous baserons enfin sur nos propres services de contrôles, aidés par ceux du district et de l'Etat, afin d'établir les faits d'infraction et de proposer les sanctions aux responsables municipaux. Ces services agiront selon une programmation établie et s'emploieront à couvrir toute la commune, en privilégiant les zones à risque.

La sanction constituera l'extrémité de notre action, nous espérons ne pas y être obligés. Mais, si la quiétude de notre cadre de vie est à ce prix, nous n'hésiterons pas.

### 3.1.2. Sécurité

La sécurité figure parmi les priorités des populations et détermine la qualité de vie dans notre commune. L'insécurité croît dans la commune, soutenue par l'urbanisation, l'émigration et la paupérisation croissante des populations. L'insécurité doit être combattue avec la plus grande rigueur.

Nous allons, comme ailleurs, mettre l'accent sur la prévention en mettant l'accent sur la participation active de la jeunesse à l'œuvre de construction communale (voir chapitre suivant).

Les occupations et la conscientisation permanentes des jeunes combattront l'oisiveté et empêcheront une bonne partie de la jeunesse de tomber dans la délinquance. Nous comptons également sur les chefs de famille, les leaders d'opinion, les comités de quartier pour emmener les chefs de famille à insister sur l'occupation des jeunes.

Au delà de la prévention, la lutte contre l'insécurité nécessite la participation de tous les acteurs communaux. Cette approche participative, prévue dans d'autres domaines, sera également privilégiée dans nos actions de préservation de la sécurité. La commission de politique communale élaborera un programme d'information et de sensibilisation des groupements de jeunes pour les inciter à collaborer de manière spontanée et/ou sur demande de la police sur les problèmes d'insécurité. Ils seront encouragés à donner toutes informations de manière spontanée à la police.

Nous oeuvrerons à assurer une collaboration entre les populations et les forces de l'ordre par la sollicitation des policiers pour animer des séances d'information, d'éducation et de communication des administrés sur les thèmes de la prévention et de la lutte contre l'insécurité.

Ces actions, qui cibleront particulièrement les quartiers périphériques, seront organisées par la commission de politique communale. Cette commission veillera également à ce qu'une rubrique de la revue municipale soit consacrée à la sécurité et aux actions des forces de l'ordre.

La collaboration avec les forces de l'ordre et le soutien de ces dernières dans leurs actions de lutte contre l'insécurité formeront l'un des axes majeurs de notre politique sécuritaire.

Nous allons, au préalable, nous enquérir des relations entre la municipalité et la police nationale et les textes qui encadrent cette collaboration. Des rencontres périodiques entre les responsables de la commission de politique communale et les forces de l'ordre permettront de mieux baliser nos relations.

Nous allons demander aux forces de l'ordre de créer une situation d'insécurité chez les malfrats en maintenant une pression constante sur les nids d'insécurité (mangueraie de Samé, sites de Lassa, flanc de colline de Taliko et Lafiabougou, bordure du fleuve Niger, woyowayanko, cimetière de Lafiabougou, pont Motel...), les bars et cabarets et tout lieu potentiel d'insécurité.

Notre équipe entamera les démarches nécessaires auprès de l'Etat pour doter notre commissariat en ressources humaines suffisantes afin d'amener le ratio de policier par habitant à 1 pour 500 contre 1 pour 4000 actuellement. Ces démarches seront portées à la connaissance de la population. Nous allons entamer également l'équipement des forces de l'ordre afin de mettre à leur disposition, au moins un micro-ordinateur par commissariat et les programmes nécessaires pour créer un fichier des infractions et des commettants.

Ces fichiers, croisés entre eux et par commissariat permettra de mieux encadrer l'espace de la commune dans le domaine sécuritaire. Nous allons enfin engager un équipement minimal des forces de l'ordre en matériels de bureau, en matériels de transport avec comme objectif un niveau de résultat appréciable au terme du mandat.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **Les populations seront sensibilisées à la problématique environnementale**
- **Une journée de salubrité par mois sera organisée dans toute la commune avec la participation de tous et de toutes**
- **La divagation des animaux sera interdite et une fourrière créée pour ce faire**
- **La pollution des cours d'eau sera arrêtée par la limitation des rejets et le regroupement des activités dans des lieux permettant le retraitement des eaux**
- **Les espaces verts, places publiques et autres lieux de regroupements seront aménagés conformément au plan d'urbanisation de la commune et ne pourront être cédés sous forme de terrain à usage d'habitation**
- **Tout l'espace communal sera loti et les personnes déguerpies seront entièrement recasées**
- **Aucune construction, aucun bail, ne seront mis en œuvre sans autorisation express du Maire**
- **Les populations seront sollicitées pour combattre les habitats spontanés afin d'éviter dans le futur les problèmes actuels de déguerpissement**
- **Aucune occupation de l'espace communale ne sera tolérée**
- **Le contrôle des dispositions environnementales sera omniprésent et les sanctions systématiques**
- **La collaboration des populations sera sollicitée dans la lutte contre l'insécurité**
- **La collaboration avec les forces de l'ordre sera régulière**
- **Les forces de l'ordre seront soutenues par l'équipement et le renforcement des ressources humaines**
- **La présence des forces de l'ordre sera permanente notamment dans les zones d'insécurité.**

### **3.2. Une jeunesse éduquée et rémobilisée**

Notre pays et notre commune sont constitués majoritairement de jeunes. Plus de la moitié de la population ont moins de vingt ans. Cette situation constitue une exceptionnelle chance de progrès en raison des potentialités qu'offre le nombre de jeunes en terme d'énergie, de disponibilité de bras valides, etc.

Malheureusement, pour nous, elle est d'abord source de difficultés. Ces dernières sont relatives à l'éducation, à la formation, à l'emploi, aux occupations, aux mentalités... Tant qu'elles ne seront pas résolues, la jeunesse demeurera un fardeau pour la commune et continuera à être marginalisée. Nous allons œuvrer à résoudre les maux qui gangrènent notre jeunesse, à lui donner les moyens de son plein épanouissement et à l'associer à la gestion collective afin qu'elle se considère, à part entière, comme acteur de son destin et de celui de la nation. Notre collaboration et nos actions se feront en nous basant sur l'esprit de responsabilité et sur une intransigeance absolue sur le principe de l'intérêt public.

Nos actions en faveur de la jeunesse comporteront un aspect didactique important selon un chapitre d'information, d'éducation et de sensibilisation. Elles porteront sur le domaine sportif, élément fédérateur par excellence de la jeunesse. Elles s'appuieront enfin sur l'emploi et les occupations de la jeunesse.

#### **3.2.1. Information, éducation, sensibilisation**

L'école constitue un champ privilégié d'action sur la jeunesse car c'est l'un des lieux d'éducation dans notre société. Nous avons l'avantage, conféré par les textes, d'être responsable de l'enseignement préscolaire et fondamental et de disposer d'un droit de regard sur l'enseignement secondaire, à travers le district. Nous allons mettre à profit cette possibilité pour agir sur la jeunesse et lui inculquer des valeurs indispensables à son essor. L'article 2 du décret 02 – 313 / P – RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités, nous permet d'ajouter des modules de formations spécifiques dans les ordres d'enseignement relevant de notre responsabilité. Nous allons donc mettre à profit cette possibilité pour inscrire dans les programmes scolaires l'enseignement de certaines valeurs.

Les thèmes suivants seront conçus avec l'apport de tous les partenaires, sous la supervision de la commission de politique municipale : citoyenneté, droits et devoirs de la jeunesse, connaissance du pays et de la commune, comportements à risques... Toutes les classes seront concernées, de la première à la neuvième année et cela pour toutes les écoles de la commune.

Les modalités pratiques de cette mesure, à appliquer dès la rentrée 2009 – 2010, seront convenues entre les techniciens, les promoteurs d'écoles et la municipalité. Les écoles qui constateront un déficit avéré d'enseignant pour la diffusion des modules seront aidées par la municipalité.

En accompagnement de l'enseignement de la citoyenneté à l'école, nous allons instituer la levée des couleurs tous les matins, avant l'entrée des classes et cela dans toutes les écoles. Pour ce faire, tous les élèves devront apprendre l'hymne national.

Cette levée des couleurs sera également instituée dans les différents bâtiments administratifs, une fois par mois dans un premier temps et de manière systématique progressivement. Il sera laissé à chaque responsable le soin de définir la cadence tout en ne descendant pas en deçà d'une fois par mois (le premier jour de chaque mois). La présence de tous les employés et de toutes les personnes intéressées sera obligatoire. Une décision du Maire fixera les conditions de la levée des couleurs dans les établissements scolaires et administratifs de la commune. Les commissions seront chargées de l'appliquer.

Nous allons instituer un prix communal pour primer les actes de citoyenneté, à l'école ou ailleurs. Ce prix récompensera le citoyen ou le groupe de citoyens méritant de la commune. Il sera institué chaque année.

Nous allons œuvrer dans le sens d'une homogénéisation des comportements des élèves, de la création d'un esprit de corps dans les établissements, d'une non distinction entre les étudiants sur leurs apparences ou leurs habitudes vestimentaires. L'uniforme dans les établissements d'enseignement fondamental sera institué. La commission de politique communale pilotera cette réforme, en partenariat avec tous les acteurs concernés : parents d'élèves, écoles, centres d'animation pédagogique, associations de jeunes, syndicats d'enseignants... afin de définir un chronogramme de mise en œuvre. La date d'octobre 2010 sera retenue comme date d'application de la mesure dans tous les établissements. Le système sera participatif et se basera sur l'école et ensuite le quartier et enfin la commune. Les parents et autres acteurs d'une école indiqueront les modes d'instauration de la tenue et la gestion à adopter. Les souhaits seront centralisés et une décision sera prise pour la mise en œuvre de la mesure. La municipalité pourrait lancer un appel d'offres global pour l'ensemble de la commune afin de faire baisser les tarifs et ensuite procéder à la répartition des lots de tissus entre les quartiers et les écoles. Les tailleurs seront sollicités pour appliquer des tarifs de couture modérée. Nous allons indiquer avec les acteurs les coupes souhaitables pour les tenues qui doivent s'inspirer de nos modèles traditionnelles et éviter les modes importés ou les coupes à la limite de l'indécence. Tous les moyens permettant de rendre l'opération supportable financièrement pour les familles seront mis en œuvre. Les cas de familles sans ressources seront gérés dans le cas de la solidarité municipale.

Cette mesure pourrait être appliquée pour les lycées, ce qui nécessiterait l'intervention du district dont nous allons souhaiter le concours. Nos représentants au district incluront ce thème dans leurs interventions au conseil du district.

Nous allons organiser des cours de soutien scolaire aux enfants en difficulté et aux enfants de familles défavorisée. Ces cours qui se dérouleront pendant l'année scolaire et pendant les vacances seront organisés par chaque école. Les responsables d'écoles indiqueront les conditions, sélectionneront les enfants et définiront les modalités pratiques. La municipalité, à travers les responsables de quartier et la commission de politique communale, accompagnera

le mouvement par la prise en charge de l'organisation des cours et des professeurs. Le concours des parents d'élèves sera également sollicité.

L'éducation des enfants ne se fait pas qu'à l'école. Les parents et les responsables de familles seront systématiquement associés à nos activités et la sensibilisation portera sur eux également. Sans démagogie et sans apparaître pour des donneurs de leçons, nous allons indiquer à chacun son rôle dans la fabrication des responsables de demain. Nous allons leur montrer qu'une éducation rigoureuse et un suivi attentif des enfants sont les conditions les plus importantes de sa réussite ultérieure. Une rubrique de la revue municipale sera dédiée à la sensibilisation de la jeunesse et des parents.

L'éducation des enfants ne concerne pas uniquement les parents. Tous les lieux de regroupement seront l'occasion pour notre équipe et ses partenaires d'inviter nos jeunes à mieux se comporter, à se sacrifier pour la collectivité et à œuvrer utilement pour sa communauté. Nous allons nous baser, entre autres sur les associations de jeunes pour mener régulièrement des campagnes de sensibilisation sur le rôle de la jeunesse. Ces rencontres seront l'occasion pour les responsables d'attirer l'attention de la jeunesse sur les comportements à risque, les maladies sexuellement transmissibles, la sexualité précoce, l'apport de l'école, l'écoute des parents... Nous allons également mettre à profit toutes les grandes occasions de regroupement des jeunes pour ce faire (bals, soirées, match de football).

Nous allons entamer une collaboration sérieuse avec les boîtes de nuit, restaurants, bars et autres débits de boissons dans l'objectif d'avantage sensibiliser les jeunes. Les bars et boîtes de nuit ne doivent pas recevoir de jeunes mineurs. Il sera rappelé aux responsables de ces lieux, cet état de fait et nous leur demanderons de contrôler systématiquement l'entrée de leurs établissements. Les contrevenants à cette mesure s'exposeront à des sanctions municipales. Nous demanderons également aux établissements de nuit d'attirer systématiquement l'attention des jeunes, à travers le disc jockey, sur les risques liés à l'alcoolisme, au tabagisme et aux comportements sexuels imprudents. Des distributions de préservatifs seront systématisées dans les établissements de nuit.

Nos actions de sensibilisation seront menées avec toutes les bonnes volontés existantes dans la commune, en particulier les organisations non gouvernementales, les associations nationales, les corps professionnels, les bailleurs de fonds...

La sensibilisation efficace limite la plupart des risques de manière préventive. Elle constituera la pierre angulaire de notre politique de jeunesse.

### **3.2.2. Sports**

La pratique sportive, au delà de l'aspect bien être physique, est un facteur d'intégration et de communion collective. Les événements sportifs sont des moments de réjouissance et de divertissement, facteurs de quiétude. En cela, le sport est un élément central du cadre de vie. Notre équipe va soutenir la pratique sportive selon trois axes majeurs. Il s'agit de démocratiser la pratique sportive au préalable, d'organiser ensuite des événements réguliers et, enfin, de soutenir les sportifs d'élite de la commune.

Nous allons démocratiser la pratique du sport en mettant à la disposition du plus grand nombre de personnes des infrastructures suffisantes (voir chapitre équipement) et en encourageant tous les citoyens à pratiquer au moins un sport. Une journée communale du sport va être instituée chaque trimestre. Cette journée va être l'occasion d'organiser dans toute la commune des manifestations sportives avec la participation des élus, des leaders d'opinion et de tous les responsables. Elle sera également l'occasion pour chaque famille, chaque organisation de jeune, de femmes, professionnelles, culturelle...d'organiser une pratique sportive. La municipalité pourra participer à l'organisation des différentes manifestations. La journée va être enfin l'occasion, pour chaque citoyen, de prendre la résolution de s'adonner à une pratique sportive régulière.

Nous allons organiser des manifestations, sous l'égide de la mairie et des centres d'état civil dans plusieurs sports, notamment le football, le basket-ball, le volley-ball, et l'athlétisme. Au niveau du football, sport le plus populaire, un championnat communal sera organisé. Ce championnat distinct de celui du district ou des tournois nationaux sera destiné à stimuler la pratique du sport, à accroître le niveau de technicité des jeunes et à promouvoir l'esprit de fair-play. Le championnat sera organisé entre une vingtaine d'équipes de la commune, dont au moins une par quartier. Les autres modalités d'organisation seront définies par la commission de politique communale et les différents acteurs du football de la commune. Les jeunes seront impliqués dans l'organisation et devront participer au déroulement de la compétition. Le championnat se déroulera sur l'année, à l'instar du championnat national. Il sera organisé sur des terrains de petites dimensions avec des équipes réduites de sorte de privilégier la technique. A côté de ce championnat, nous organiserons des manifestations ponctuelles pour les autres sports, dans un premier temps. Nous allons réfléchir à systématiser ces manifestations afin de les rendre régulières et de les pérenniser. La pratique des jeunes filles sera particulièrement privilégiée.

Les jeunes émergents du lot, dans chaque sport, seront soutenus pour qu'ils puissent progresser et faire bénéficier la commune de leurs talents. La municipalité prendra en charge les frais de leur participation aux compétitions du district et aux compétitions nationales. Elle s'évertuera également à participer à leur préparation. La commune, à travers la commission de politique communale, recherchera pour ces jeunes des bourses de sports – études à l'étranger pour d'avantage accroître leurs chances de percer dans le domaine. Tous les partenaires seront sollicités pour ce faire.

Les clubs participant aux compétitions nationales bénéficieront de la même attention que les jeunes champions. Le but du soutien aux clubs sera de maintenir au haut niveau national un club de la commune dans chaque discipline sportive phare. Nous nous battons, par exemple, pour que le Mandé puisse jouer les premiers rôles dans le championnat national de football.

### 3.2.3. Emploi

L'emploi des jeunes est une priorité nationale. La résolution du problème de chômage massif des jeunes passe d'abord par le gouvernement qui dispose des moyens adéquats pour ce faire et est seul en mesure d'agir sur le système éducatif à la base de ce problème en raison, entre autres, de l'inadéquation entre les formations et les besoins du marché de l'emploi. Au niveau de la commune, la modicité de nos moyens nous empêche de combattre ce fléau avec efficacité. Nous n'allons pas pour autant fuir nos responsabilités. La lutte continue et résolue pour l'occupation des jeunes et leur formation seront une constante dans la politique de la jeunesse. Nous allons privilégier l'apprentissage et la formation, mais également l'auto emploi.

Au préalable, nous retiendrons le principe de privilégier la jeunesse de la commune dans les recrutements municipaux. Le premier critère de choix d'un futur employé sera de résider dans la « commune des citoyens ». Nous n'allons pas transiger sur la compétence, mais seront privilégiés les jeunes de la commune car ce sont eux qui, de par leurs contributions, rémunèrent les salariés municipaux.

La formation continue et l'expérience professionnelle sont de plus en plus exigées par tous les employeurs au moment de recruter. Or, les jeunes diplômés manquent forcément d'expérience, ce qui leur ferme de facto le marché de l'emploi. Nous allons contribuer à entre ouvrir ce marché en donnant à un grand nombre de jeunes, une expérience professionnelle auprès des services municipaux. Les centres d'état civil, les services centraux d'état civil, les services de recouvrement, les régies de quartier, le secrétariat général, le secrétariat du Maire et de chaque adjoint, les services de contrôles, les centres de santé, les écoles seront tous renforcés par des jeunes diplômés stagiaires dont les profils correspondent aux attributions qui leur seront confiées. La durée de ce stage, qui ne donnera lieu à aucune rémunération, sera de trois mois renouvelable une fois. Notre ambition, dans ce domaine, sera de former et de donner une expérience à une cinquantaine de jeunes par an, ce qui fera environ deux cents cinquante sur la durée du mandat. Ces jeunes pourront ensuite bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil pour la recherche d'emploi, notamment auprès des autres collectivités territoriales (communes rurales, préfectures, régions). La commission administrative sera chargée de gérer ce dossier. Elle le fera avec la participation des services municipaux impliqués, mais également des jeunes à travers leurs associations et autres regroupements.

Nous interviendrons auprès des entreprises de la commune pour qu'elles s'engagent de prendre des stagiaires et de les former sur une durée à convenir avec elles. Chacune signera une convention avec la municipalité indiquant les conditions de mise à disposition des jeunes diplômés. Les jeunes seront sous la responsabilité de la commune, mais se conformeront aux exigences de chaque entreprise. Une dizaine de stages dans les entreprises pour la première année du mandat est un objectif raisonnable pour ce projet.

La formation professionnelle s'acquiert également auprès des artisans. Elle constitue, par ailleurs, une des voies privilégiée vers l'emploi des jeunes auprès de structure ou leur auto emploi par la création de petites entreprises.

Nous allons échanger avec la chambre des métiers de la commune et les différentes associations d'artisans afin de convenir avec eux d'un cadre de collaboration autour de la problématique de l'apprentissage des jeunes.

Notre objectif, dans ce domaine, est de concevoir un programme « un jeune chez un artisan » au titre duquel le jeune s'engage à apprendre un métier et l'artisan s'engage à le lui apprendre.

Le jeune est accueilli au sein de l'atelier pour une période d'au moins six mois, gratuitement, et contribue dans les travaux de l'artisan. En contrepartie, ce dernier lui procurera le savoir nécessaire à un plein exercice de ce métier. La commune et, éventuellement l'Etat, soutiendront la mesure. Le soutien du fond pour l'emploi des jeunes, un crédit d'impôt ou un abattement sur l'impôt synthétique pourront être des incitations à examiner pour cette initiative.

Nous nous fixons comme objectif la formation par l'apprentissage d'une centaine de jeunes par an, ce qui fera environ cinq cents pendant le mandat.

L'auto emploi, la possibilité pour un jeune d'être son propre employeur, à travers des micro entreprises créées dans les domaines commercial, artisanal ou des services...constitue le dernier axe d'action de notre équipe pour atténuer le phénomène de chômage des jeunes.

Nous nous baserons, pour ce faire, sur toutes les institutions financières exerçant dans la commune, en particulier les systèmes financiers décentralisés. Nous solliciterons leur concours pour examiner avec attention le partenariat proposé devant aboutir au soutien des projets présentés par les jeunes pour se prendre en charge. Un cadre tripartite de soutien et de suivi sera conçu par la commission administrative et inclura les structures financières et les bénéficiaires. Une convention servira de support à ce cadre. La municipalité interviendra comme accompagnateur et comme garant éventuel des prêts consentis. L'objectif de cette politique est de soutenir la création d'une vingtaine d'entreprises viables par an, ce qui aboutira environ à une centaine d'emplois sur la durée du mandat.

En somme, nous nous fixons l'objectif global de former, de faire former, d'apprendre un métier, de soutenir l'emploi, de soutenir la création d'emploi au bénéfice d'un millier de jeunes durant le mandat. Nous compterons sur nos ressources propres, sur l'engagement des partenaires de la « commune des citoyens » et sur le sens des responsabilités de la jeunesse pour atteindre cet objectif.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **Les modules relatifs à la citoyenneté seront introduits dans tous les cours de toutes les écoles de la commune**
- **La levée des couleurs sera systématisée dans les écoles et les administrations**
- **Un prix communal récompensera tous les semestres la meilleure initiative de citoyenneté**
- **L'uniforme scolaire sera institué dans toutes les écoles avec la participation de tous dans la définition des modalités de son introduction**
- **Des cours de soutien scolaires seront organisés à destination des enfants démunis et/ou en difficulté pendant l'année et pendant les vacances**
- **Des campagnes de sensibilisation, à destination des jeunes et des parents, seront organisées systématiquement sur les thèmes touchant la jeunesse**
- **Les établissements de nuit seront mis à contribution pour sensibiliser les jeunes et lutter contre tous les comportements à risque**
- **Une journée de pratique sportive sera instituée dans la commune au début de chaque trimestre**
- **Un championnat de football sera organisé et systématisé**
- **Des compétitions dans les autres sports de la commune seront également organisées**
- **Les sportifs d'élite et les talents en herbe seront soutenus**
- **Le mandé sera soutenu pour servir de vitrine au sport communal**
- **Des stages seront offerts aux jeunes dans les services municipaux**
- **Des stages seront offerts aux jeunes dans les entreprises de la commune**
- **Des séjours d'apprentissage seront offerts aux jeunes chez les artisans**
- **Un partenariat avec les institutions de micro finance et bancaires permettra aux jeunes promoteurs de bénéficier de financements de leurs projets sous l'égide de la commune et des structures étatiques spécialisées**

### 3.3. Des valeurs préservées et renforcées

Notre pays est le creuset d'une culture multi séculaire ; il est le berceau des plus importantes civilisations Negro africaines ; il est le socle de brassage de traditions qui contribuent à l'enrichir. La culture est la première richesse humaine. Elle doit être préservée et promue. Nous allons nous y consacrer. Notre ambition étant d'éveiller les consciences des populations et de les convaincre que les valeurs traditionnelles sont la base de cette nouvelle citoyenneté dont nous nous faisons les défenseurs.

Nous allons agir dans ce domaine avec le souci premier de conservation de nos valeurs et ensuite de promotion.

Notre démarche classique, éprouvée par ailleurs, se basera au préalable par la sensibilisation des populations, à travers la revue municipale et tous les acteurs de terrain.

La sensibilisation et l'information passeront également par les écoles où des modules spécifiques seront élaborés, en sus de ceux relatifs à la citoyenneté, pour édifier les enfants sur les incidences de l'acculturation actuelle sur nos vies, les informer sur les apports pratiques de la culture dans le quotidien, les encourager à connaître nos traditions et valeurs et à les promouvoir. La conception et la diffusion de ces modules seront mises en œuvre avec le soutien de toutes les bonnes volontés nationales et communales. Nous solliciterons le concours des organisations culturelles, centres de documentations, des personnalités évoluant dans le domaine, des enseignants...pour contribuer à la vulgarisation culturelle à l'école. Les promoteurs et directeurs d'écoles, les centres d'animation pédagogiques, les associations de parents d'élèves, les associations de jeunes seront évidemment associés à cette activité.

L'artisanat est un moyen d'expression culturelle en complément d'un moyen de subsistance pour ses acteurs. Il constitue l'un des moyens majeurs de conservation et de promotion culturelle dans notre pays. Nous allons œuvrer à le promouvoir, notamment les aspects ayant un impact culturel, pour soutenir nos traditions. Des mesures de soutien aux artisans vers leur équipement, leur formation et leur appui institutionnel seront prises. Nous solliciterons le concours des institutions financières pour ce faire selon la même méthodologie que pour les jeunes. Le but de l'opération est de rendre les artisans compétitifs et de les soutenir dans la création artistique. Nous allons également lancer la construction d'une maison de l'artisanat dans la commune pendant le mandat. Ce lieu sera utilisé pour les expositions, foires, rencontres...et servira de support aux actions d'ampleur dans le domaine culturel impliquant les artisans. Ce sera un lieu ouvert, où les élèves seront régulièrement incités pour venir apprécier de visu, ce qui leur est enseigné dans le cadre du programme de vulgarisation culturelle.

Nous organiserons des concours entre les artisans pour primer ceux qui auront le mieux défendu la culture dans leurs œuvres. Ce concours annuel sera organisé avec les associations professionnelles d'artisans. Les artisans primés seront invités à informer les citoyens de la commune sur l'originalité de leurs œuvres ainsi que sur leurs portées.

La musique constitue également un vecteur important pour la diffusion de la culture et des traditions. Les tenants de la tradition orale que sont les griots sont à encourager et une collaborations entre ces derniers et les autres forces vives de la commune est à établir pour une diffusion encore plus large de nos traditions. Leur participation à la diffusion des modules dans les écoles sera effective. Nous allons encourager les établissements de nuits et dancings à diffuser au moins 50% de musiques maliennes dans leurs structures. Ils seront incités à organiser des soirées spécifiques à consonance nationale pour promouvoir les habitudes vestimentaires nationales, les boissons nationales, la cuisine nationale, la culture nationale...

La médecine est un domaine qui peut bénéficier de l'apport de nos pratiques traditionnelles. Les tradipraticiens et les responsables de pharmacopée traditionnelle doivent collaborer avec les corps formels de la santé. Nous allons encourager cette collaboration en recensant les acteurs sanitaires utilisant les méthodes traditionnelles et en les incitant à s'organiser pour être véritables partenaires communaux dans le domaine sanitaire. Ils démontreront tout l'apport que la tradition et les pratiques anciennes peuvent être pour la médecine.

La promotion des traditions et des valeurs passe également par un soutien ostensible des autorités municipales. Chaque élu s'efforcera, par ses habitudes, de montrer son engagement à soutenir notre culture. Les habitudes vestimentaires, culinaires, les boissons...privilégieront toutes le produit local et national ; les fournisseurs communaux et nationaux, le marché local et national. Le Maire et tous les membres du bureau du conseil s'efforceront d'adopter les vêtements locaux dans au moins 80% de leur temps. Il en sera ainsi pour tous les acteurs de la municipalité et tout le personnel municipal. Les réceptions et banquets ne serviront que les produits du cru.

Nos traditions nous imposent, enfin, l'humilité dans tous nos actes. Nous adoptons cette humilité comme mode de gouvernance (voir chapitre de la gouvernance). Nous allons vulgariser cette humilité dans les actes civils et particulièrement les événements sociaux qui font intervenir les services municipaux. Les mariages seront particulièrement concernés par cette décision. Nous allons encourager les mariages simples, faisant intervenir uniquement les mariés et leurs témoins. Pour ce faire plusieurs décisions seront prises. En premier lieu, il sera permis de célébrer le mariage tous les jours de la semaine et les célébrations du week-end seront rendues plus chères et plus contraignantes que celles des autres jours de la semaine. En second lieu, les salles des fêtes et les grandes salles des centres d'état civil ne seront plus systématiquement utilisées pour les célébrations de mariage. Le bureau du responsable du centre d'état civil sera réservé à cet effet. Les mariés qui souhaitent utiliser la salle du centre d'état civil devront s'acquitter d'un loyer. En troisième lieu, la cour du centre d'état civil (s'il existe) n'autorisera aucun véhicule, au titre d'un mariage sauf celui des mariés. Les responsables des véhicules venus dans le cadre du mariage devront tous s'acquitter d'une taxe de parking aux abords du centre d'état civil. Enfin, les cortèges devront être autorisés et tout contrevenant à cette règle s'exposera à la confiscation des véhicules et au paiement d'amendes.

Les différentes décisions prises n'ont pour objet que la simplification à l'extrême des procédures d'union civile. Des actions de sensibilisation seront entamées pour édifier la population sur leurs objets et leurs impacts.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **La culture et la promotion de nos valeurs seront inscrites parmi les priorités de nos actions, à travers une rubrique de la revue municipale**
- **Des modules de formation spécifique seront conçues par les écoles et y seront diffusées avec le concours de toutes les personnes de bonne volonté au niveau local et national**
- **L'artisanat, en tant que moyen de préservation et de promotion culturelle, sera soutenu**
- **Un concours du meilleur artisan soutenant nos cultures sera organisé chaque année**
- **Une maison des artisans sera construite avec la mise en place de relations entre celle-ci et les écoles et autres acteurs municipaux**
- **Les établissements de nuit et autres dancings seront invités à diffuser au moins 50% de musique malienne, à organiser des soirées thématiques sur notre culture, à servir des mets et des boissons maliens**
- **Une collaboration fructueuse sera instaurée entre les tradipraticiens et les médecins, entre les tenants de la pharmacopée traditionnelle et les pharmaciens**
- **Le Maire, ses adjoints, tous les élus, le personnel et les acteurs municipaux s'efforceront d'utiliser les vêtements locaux dans au moins 80% de leurs apparitions publiques**
- **La mairie et tous les services municipaux ne serviront que des repas et des boissons locales dans toutes leurs réceptions et rencontres festives**
- **Les cérémonies de mariage seront simplifiées à l'extrême en taxant fortement les extravagances et en soutenant les initiatives discrètes ; cette décision sera précédée d'une campagne soutenue de sensibilisation.**

#### **IV - UNE COMMUNE EQUIPEE**

Les infrastructures, plus que tout autre élément, indiquent la qualité de vie d'une population.

Notre pays, comme les autres du continent Africain, ne dispose presque pas d'infrastructures adéquates, dans chacun des domaines essentiels : éducation, santé, sport, culture, voirie...

Il n'a également pas les moyens de s'en doter à court terme.

Notre commune, pourtant favorisée par sa situation géographique dans la capitale du pays, est à l'image du reste du pays. Elle ne dispose pas des équipements minimaux qui faciliteraient la vie de ses populations. Elle est loin de disposer des moyens financiers pour s'équiper. Le budget des investissements annuels, sur base des ressources internes, n'a jamais dépassé 50 millions de FCFA par an, soit moins que ce qui est nécessaire pour construire deux centres de santé équipés ou cinq salles de classes ou même un kilomètre de voies pavées.

Grâce aux politiques décrites dans les chapitres précédents, particulièrement le mode gouvernance qui y est développé, nous serons en mesure d'accroître de manière sensible les moyens propres de notre municipalité (voir chapitre suivant).

Nous demeurerons cependant dépendant des partenaires pour la mise en œuvre de notre politique d'investissement. Cette dépendance qui diminuera dans les années à venir restera, malheureusement, une réalité à moyen terme.

Nous avons identifié, dans chaque domaine, des investissements prioritaires à réaliser. Nous nous sommes basés sur notre connaissance propre de la situation de la collectivité, quartier par quartier et secteur par secteur. Nous avons ensuite étudié le plan d'urbanisme sectoriel de la commune IV, lui-même partie intégrante du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Bamako. Le but de cette démarche est de ne rien entamer qui ne soit inscrit dans un programme à moyen et long terme à l'échelle de la commune et du district ; avec l'avantage de la cohérence et de la commodité de financement que les investissements offriront aux éventuels partenaires.

Nous mettrons un point d'honneur à participer à chaque investissement réalisé dans la commune, en droite ligne de notre politique de gouvernance résumée dans les chapitres précédents.

Les infrastructures prioritaires sont classées selon notre analyse par domaine :

- Les infrastructures de base : voirie, éducation et santé ;
- Les infrastructures sportifs et de loisirs ;
- Les infrastructures administratifs et économiques.

A côté des investissements inscrits dans le programme municipal, nous souscrivons à tout projet soumis par la population et examinerons les conditions pertinentes de sa faisabilité à la lumière des explications fournies par les bénéficiaires. Ces projets d'investissement bénéficieront d'autant plus de notre attention qu'ils sont soumis par les populations et que dans ces conditions ils auront d'avantage de chances de se pérenniser avec la participation de ces dernières.

#### **4.1. Equipements de base**

La priorité d'une politique d'infrastructure va à l'éducation, à la santé et au cadre de vie. Les investissements dans chacun de ces domaines sont des investissements de survie. Ils permettront aux générations futures de bénéficier d'au moins les avantages dont ont bénéficiés leurs aînés.

Nous allons privilégier ces investissements.

##### **4.1.1. Equipements éducatifs**

Les équipements éducatifs portent sur le préscolaire et le scolaire.

Nous mettrons l'accent sur l'augmentation du nombre d'établissement en créant les conditions d'une intervention massive du secteur privé dans ce domaine. Les opérateurs privés seront associés à la politique de promotion, d'ouverture d'établissement et de supervision des activités. Nous travaillerons avec les centres d'animation pédagogiques, l'académie d'enseignement, le département de l'éducation mais également les associations de parents d'élèves pour accélérer le processus de dotation de la commune en infrastructures préscolaires et scolaires.

Les quartiers ne disposant pas de jardins d'enfants en seront dotés. Il s'agit de Lassa, Taliko et Kalabambougou. L'ouverture d'un second jardin d'enfants à Hamdallaye sera envisagée. La municipalité mènera ces chantiers de front en soutenant les initiatives privées en la matière. La municipalité soutiendra ces initiatives par la prise en charge de l'encadrement au moins pendant la première année d'existence. Chaque ouverture de jardin sera consacrée par la signature d'une convention entre la commune et les promoteurs, fixant les obligations des parties. La commission de politique municipale se chargera de la gestion de ce chantier et servira d'interface entre la commune et les partenaires privés.

C'est également la commission de politique communale qui gèrera le dossier des équipements scolaires. Elle aura l'objectif de promouvoir l'initiative privée mais surtout communautaire dans la mise en œuvre de plusieurs établissements d'enseignement fondamental dans la commune.

Les autorités seront sollicitées pour prêter leur concours à l'initiative de la commission.

L'objectif de cette politique est la construction de deux écoles à Djicoroni Dontémé I et fleuve et à Taliko. Ces écoles dotées de six classes, en moyenne, chacune, seront équipées par les communautés et la mairie et leur gestion sera largement décentralisée.

Plusieurs autres travaux de réhabilitation, de clôture, d'équipements des salles de classes voire de constructions de salles de classes, de construction de directions...doivent être menées à la charge de la commune dans les écoles existantes. Ces travaux seront repartis sur la durée du mandat, sur base préalable d'une analyse de la commission de politique communale qui établira un ordre de priorité.

#### **4.1.2. Equipements socio sanitaires**

Nous allons axer nos efforts sur la nécessité de doter chaque quartier d'au moins un centre de santé équipé, fonctionnel et géré avec un apport communautaire important. Un centre de santé sera ainsi construit à Hamdallaye et Sibiribougou.

Les centres existants seront réhabilités pour atteindre l'objectif de pleine fonctionnalité évoquée ci dessus. Les centres de Taliko et de Lassa seront clôturés dans cette optique.

Au déla de ces actions, l'équipe municipale soutiendra toute initiative communautaire visant à équiper une zone en ouvrage socio sanitaire.

Parmi les ressources humaines des centres, un agent aura la responsabilité de la prévention contre les maladies, aspect régulièrement négligé dans les centres de santé. Les services d'action sociale de l'Etat seront également conviés à exercer leurs activités dans les centres de santé pour créer une plus grande synergie entre les actions locales et les actions nationales.

Les équipements socio sanitaires seront régulièrement entretenus lors des journées de salubrité organisées chaque mois. Le personnel de ces centres bénéficiera de l'apport des jeunes stagiaires spécialisés dans le cadre de la politique d'occupation des jeunes.

#### **4.1.3. Voirie et réseaux divers**

La préservation de l'espace communal sera un souci permanent de notre équipe. Les trois commissions domaniales, du cadre de vie et de politique communale travailleront de concert à la réalisation de nos objectifs en la matière. Les actions entamées à ce niveau porteront sur plusieurs domaines.

Sur le plan de l'assainissement, nous allons agir de manière pyramidale. Un dépôt d'ordure communal sera institué, alimenté par la voirie municipale et dégagé par la voirie du district. Ce dépôt sera installé à la périphérie sud ouest de la commune. Il sera instauré ensuite seize dépôts de transit (trois pour chacun des quartiers de Lafiabougou, Hamdallaye, Djicoroni et Sébénicoro, un pour chacun des quatre autres quartiers) d'une superficie d'au moins 300 m<sup>2</sup> chacun, alimentés par les structures privées de ramassage des ordures. Ces dépôts de transit secondaires de quartier remplaceront les dépôts actuels dont certains seront réhabilités pour ce faire.

Au niveau des familles, les responsables de quartier se chargeront d'assurer une sensibilisation afin qu'elles aient recours aux structures privées de ramassage et qu'elles se dotent de poubelles sécurisées. La municipalité agira dans ce sens en équipant une centaine de places publiques communales de poubelles dont la supervision sera assurée par les bénéficiaires. A la suite de ces mises à disposition d'équipements, aucun dépôt sauvage d'ordures ne sera toléré et les sanctions seront administrées avec la dernière rigueur. Nous nous baserons sur les cadres de concertation de quartier pour mener à bien cette nouvelle politique d'assainissement de la commune.

La gestion et l'évacuation des déchets liquides mérite une attention soutenue et l'élaboration d'une véritable stratégie de long terme en la matière. Des investissements conséquents seront consentis dans ce domaine. Les collecteurs seront privilégiés dans cette stratégie. Nous allons aménager les deux collecteurs naturels de Woyowayanko et de Diafaranako pour les désobstruer afin qu'ils servent de véritables voies d'acheminement des eaux vers le fleuve Niger. Nous allons aménager d'autres collecteurs artificiels et lignes d'eau afin de faciliter leur fonctionnalité. Il s'agit de

- Collecteur du rond point de la Mairie jusqu'au Woyowayanko
- Collecteur du pont motel au fleuve
- Ligne d'eau de la colline de Lassa au Woyowayanko en passant par l'AMALDEME.

Les collecteurs suivants seront créés : collecteur de la face du SNJ jusqu'au fleuve, collecteur du flanc de colline de Sébénicoro jusqu'au fleuve en longeant le quartier populaire.

Ces projets de création et d'aménagement de collecteurs nécessiteront des déguerpissements de population qui ont d'ores et déjà commencé. Nous allons mener ces opérations dans l'esprit de la politique développée sur ce chapitre dans ce programme. La gestion sera humaine mais résolue. L'intérêt collectif primera sur les avantages individuels.

Les canaux d'écoulement et autres caniveaux de tous les quartiers seront régulièrement curés pour les rendre totalement fonctionnels. Cette action se mènera lors des journées de salubrité communale organisées par la municipalité.

Nous allons, avec la collaboration des populations et de tous les partenaires intéressés, entamer des actions innovatrices dans le domaine de l'assainissement qui consisteront, entre autres, à :

- la réalisation de mini réseaux d'égout dans certains quartiers comme Djicoroni, Sébénicoro, Lafiabougou et Hamdallaye
- la vulgarisation des puisards améliorés
- dallage des ouvrages de drainages
- la réalisation d'un complexe de traitement des déchets solides et liquides.

L'adduction d'eau et d'électricité constituera pour notre équipe un objectif à atteindre le plus rapidement possible pour le plus grand nombre possible de la population. Nous allons au moins amorcer des actions vers la généralisation de l'adduction d'eau et d'électricité dans la commune en mettant en oeuvre des projets fiables avec le soutien des structures de l'Etat et des partenaires (jumelages, ONGs, projets...). Nous allons concevoir un partenariat solide avec la société d'électricité afin d'influer sur ses projections de branchement dans la commune en privilégiant les habitants les plus défavorisés. Nous allons suivre les programmes de l'Etat en la matière afin de bénéficier rapidement de leurs effets. Ces programmes dont certains sont en cours actuellement (électrification de Sébénicoro, de Taliko et Bougoudani, adduction d'eau de Djicoroni...) concernent particulièrement notre commune.

Cette politique aura pour effet d'introduire l'électricité et l'eau dans chaque quartier, notamment Lassa. Pour ce dernier quartier, des actions urgentes seront entamées afin de lui faire bénéficier au moins de l'éclairage public avant la fin de l'année 2004. Les branchements individuels minimaux seront également mis en oeuvre par la mise en place d'une source indépendante d'énergie, en attendant que la compagnie puisse y tirer les lignes adéquates. Au moins un forage, sous forme de puit, à grand diamètre y sera creusé et les forages existants seront tous réhabilités. La municipalité organisera enfin, si cela était opportun, une distribution d'eau sous forme de citerne que les habitants acquerront à des conditions subventionnées.

Nous allons entamer des actions en direction de la SOTELMA pour que le projet de central téléphonique autonome de 20 000 lignes en cours et son réseau couvrant toute la commune se concrétisent rapidement. La mise en oeuvre de ce réseau permettra une bonne desserte de notre collectivité et ouvrira des possibilités pour les opérateurs économiques, les administrations, les particuliers qui sont autant d'espoirs de baisse de chômage et de lutte contre la pauvreté. Nous allons veiller, dans la mise en oeuvre de ce programme, au respect des normes environnementales. Une attention particulière sera d'ailleurs accordée aux antennes de télécommunication (en particulier le GSM) qui commencent à fleurir dans notre espace.

Les infrastructures de voirie relative à la circulation des hommes et des biens sont à renforcer de manière significative. Elles complètent les autres infrastructures de bases et conditionnent l'essor de la collectivité et la qualité de vie de ses citoyens. Un certain nombre de projets prioritaires sont identifiés. Nous allons nous consacrer à leur réalisation pendant notre mandat, avec le soutien des partenaires de la municipalité. Ces projets sont inscrits dans le plan d'urbanisme de la commune IV et sont retenus selon leur apport économique, leur caractère intégrateur, leur utilité social et environnemental. Ces projets sont les suivants :

- bitumage sur 3 Kilomètres de la liaison Est Ouest Lafiabougou Dogodouman en passant par Taliko
- bitumage sur un kilomètre de chacune des voies suivantes menant au fleuve : 30 mètres, rue usine céramique, rue longeant le camp para à Djicoroni
- bitumage sur un kilomètre environ de la voie menant la RN5 à la colline de Sébénicoro en passant par le second cycle, secteur 7
- Bitumage sur 3 kilomètres de la voie reliant Sébénicoro à Kalabanbougu
- Revêtement en pavé sur un kilomètre de la voie menant la route pavée de la maternité au boulevard Cheich Zayed au niveau du commissariat de police
- Revêtement en pavé sur 3 kilomètres de la voie menant la place CAN au bougoudani en passant par l'Eglise et le centre Aminata DIOP
- Amélioration d'une dizaine de voie dans les quartiers pour environ 30 kilomètres avec le creusement de caniveaux.

A long terme nous envisageons la création systématique d'ouvrages d'art sur les voies, l'aménagement d'espaces verts, de zones de rencontres et de vie collective...

Un pont sur le Niger est prévu, de même qu'une voie sur berge reliant le pont Fahd à Kalabanbougu en longeant la cité administratif en construction et une route reliant Lafiabougou à Lassa au niveau de Lazaret.

Nous allons revoir l'adressage, dans la limite de nos compétences issues des textes, et allons procéder au baptême des voies importantes qui n'ont pas de dénomination pour leur donner, à la place des numéros, des noms évocateurs pour la commune. Les personnes illustres de la commune ou ayant aidé la commune, les personnes illustres nationales ou continentales, les faits marquants dans la commune...seront ainsi immortalisés par ces baptêmes.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **Les quartiers ne disposant pas de jardin d'enfant en seront dotés,**
- **Un second jardin d'enfant sera ouvert à Hamdallaye avec la participation des bénéficiaires**
- **Deux écoles seront construites à Djicoroni et Taliko**
- **Des salles de classes, bureaux de direction, clôtures...seront aménagés dans les écoles existantes**
- **Chaque quartier disposera d'au moins un centre de santé fonctionnel, disposant de ressources humaines qualifiées**
- **Les centres de santé privilégieront la prévention des maladies et iront d'avantage vers les populations pour les sensibiliser**
- **Les services sociaux seront associés aux centres de santé**
- **Les centres de santé seront régulièrement entretenus**
- **Un dépôt d'ordures communal et seize dépôts de transit seront mis en place dans les quartiers**
- **Une centaine de poubelles seront installés dans les lieux publics et autres espaces communales**
- **Des collecteurs seront créés, aménagés dans chaque quartier**
- **Les lignes d'eau seront aménagées et désobstruées**
- **Les caniveaux et canaux d'écoulement seront curés**
- **Une station de traitement des eaux sera mise en place**
- **Des réseaux de mini égaux, des puisards améliorés, des voies dallés seront imaginés et mis en œuvre**
- **Lassa et les quartiers défavorisés disposeront d'eau et d'au moins de l'éclairage public**
- **Des voies seront bitumées dans chaque quartier**
- **Des voies seront pavées dans chaque quartier**
- **Les voies portant des numéros seront baptisées au nom des personnes illustres et des événements importants.**

## 4.2. Equipements de loisirs et sportifs

Les équipements sportifs et de loisirs forment un aspect important de notre politique et de notre ambition d'occuper la jeunesse de manière positive. Notre volonté de démocratisation du sport trouve également là un début de sa concrétisation. Enfin, ces équipements sont un élément important de la qualité de vie au sein de la commune.

Notre politique d'investissement sportif sera appliqué sur trois axes.

La pratique sportive sera assez décentralisée par la création, dans chaque quartier d'au moins un terrain de sport multifonctionnel. Ces espaces comporteront au moins un terrain de football sur terre améliorée ou sur gazon aux normes internationales, un second terrain de football pour des matchs à équipe réduite et les classes d'âge, sur terre améliorée ou sur gazon. Une piste d'athlétisme sur terre sera construite autour du terrain de football aux normes internationales. Un terrain de basket, un terrain de volley et de handball seront intégrés sur ciment pour permettre la pratique de ces sports. Ces espaces multifonctionnelles seront gérées de manière paritaire par la municipalité, le quartier et les utilisateurs regroupés sous forme d'association. Ce cadre de gestion devra identifier les ressources nécessaires pour assurer l'entretien de l'espace et le renouvellement des équipements qui y sont situés.

Le second axe d'action, dans le cadre de la démocratisation du sport, concernera l'identification des lieux d'exercice de sport dans chaque quartier et leur préservation contre les vellétés de spéculation foncière. Tous ces lieux seront encadrés par une décision du Maire et aménagés de manière minimale pour les accommoder à la pratique sportive. Des actions d'équipements sommaires (cages, tracé, poteaux, filets...), de traitements réguliers (raclage du sol, arrosage pour éviter la poussière, ...) seront systématiquement mises en œuvre afin de rendre ces espaces davantage fonctionnelles. Là également, les utilisateurs seront associés dans la mise en œuvre de ces activités.

Le dernier axe de notre politique d'équipement sportif concernera le terrain de sport communal sis à Lafiabougou. Ses infrastructures seront renforcées, la tribune sera couverte et l'espace de jeu gazonné. Nous oeuvrerons pour que des vestiaires soient également construits sur le site ainsi qu'une salle de sport couvert dédiée à la pratique des arts martiaux et des sports annexes (gymnastique, musculation, tennis...)

Dans chacune de nos opérations, le secteur privé sera associé pour l'amener à prendre une part importante du financement, en complément aux bailleurs de fonds éventuels.

Les infrastructures de divertissement seront construites avec une forte participation du secteur privé. Le secteur de l'hôtellerie, des établissements de nuit, les parcs et autres sites de réjouissance seront totalement le fait de privés. La municipalité encouragera les investissements dans ce domaine en étant complètement vigilante sur les conditions d'exploitation et les obligations à respecter (voire chapitres précédents).

Nous travaillerons de concert avec les partenaires de la collectivité pour l'établissement de foyers des jeunes dans chaque quartier, à l'instar de ce qui s'est fait à Lafiabougou.

Nos autres actions dans le domaine des infrastructures de divertissement seront axées sur la culture et la mémoire. Avec le concours du ministère de la culture, nous allons créer un jardin d'agrément sur le site de la bataille de « Woyowayanko » à Dogodouman pour agrémenter ce haut lieu d'histoire de notre pays. La visite de cet endroit sera inscrite dans le programme de chaque classe de chaque école de la commune.

Il en sera ainsi pour chaque site historique situé dans notre commune.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **Un espace de sport, équipé et multifonctionnel, sera créé dans chaque quartier de la commune**
- **Les espaces de sports existants seront renforcés et protégés contre la spéculation foncière**
- **Un complexe sportif communal sera érigé à l'endroit du terrain communal actuel à Lafiabougou**
- **Tous les investissements sportifs seront consentis avec la participation des bénéficiaires et la forte implication des opérateurs économiques privés**
- **Les privés seront encouragés à investir dans l'hôtellerie, les établissements de divertissement avec un cahier de charges précis à respecter**
- **Le site de la bataille du woyowayanko sera agrémenté d'un jardin public et des commodités de séjour adéquats (restaurant, espaces verts...) et sa visite sera inscrite dans le programme de toutes les classes de toutes les écoles de la commune**
- **Les différents sites touristiques et de mémoire seront répertoriés et organisés pour permettre leur vulgarisation adéquate**

### **4.3. Equipements administratifs et économiques**

Les équipements administratifs et économiques complètent les équipements de base dans notre stratégie de renforcement des infrastructures communales. Notre politique d'investissement et de promotion dans ce domaine sera mise en œuvre selon quatre axes majeurs :

- La promotion et le renforcement des Equipements administratifs
- Le Renforcement des zones d'activité,
- Le renforcement des Equipements de transport,
- Le renforcement et l'amélioration de la gestion des Equipements marchands.

#### **4.3.1. Equipements administratifs**

Les équipements administratifs municipaux existants seront renforcés dans le but de maintenir dans chaque quartier une présence suffisante de l'administration. Nous mettrons l'accent sur les centres d'état civil qui seront équipés pour mieux recevoir les usagers clients. Nous allons équiper progressivement les centres en matériel de bureau et en matériel informatique. Nous allons également tendre vers la mise en place d'un troisième centre d'état civil à Lafiabougou, d'un second à Djicoroni et à Sébénicoro et d'un à Kalabanbougou.

Les cimetières de la commune seront aménagés pour qu'ils soient davantage fonctionnels, mais également pour qu'ils soient épargnés par la croissante des zones d'habitation. Nous allons, dans le cadre du plan d'urbanisation, sécuriser les cimetières qui ne le sont pas (Taliko), agrandir ceux qui méritent de l'être (Sébénicoro à porter de 9 à 15 Hectares), désaffecter ceux qui le doivent (Lassa) et en créer quand cela sera nécessaire.

Nous allons lancer les réflexions, avec les services de l'Etat, visant à la mise en place d'un service de sapeurs pompiers dans la commune (à Sébénicoro) à la fin de notre mandat ou pendant le mandat suivant.

#### **4.3.2. Zones d'activités**

Certaines activités menées de manière disparate dans la commune sont à la base de la pollution des eaux, d'une certaine forme d'insécurité et constituent une source de déperdition financière importante pour la municipalité.

Nous allons encourager les exploitants de chaque domaine à se regrouper dans certaines zones, qui bénéficieront d'aménagement minimal pour leur permettre d'exercer leurs métiers au bénéfice de la municipalité et dans leur propre intérêt.

Les activités relatives à la teinturerie à grande échelle, seront regroupées dans des lieux fixés par les responsables de quartier et formalisées par la municipalité. Dans chaque quartier des lieux seront aménagés pour accueillir les teinturières. Cette activité sera menée avec les opératrices elles mêmes pour qu'elle puisse réussir.

Les exploitants de sable seront soutenus par l'allocation d'un espace d'activité qui sera muni d'un titre de propriété, sans possibilité de le céder. Cet espace, à Djicoroni et à Sébénicoro leur permettra de maintenir en activité une quantité importante de personnes et de lutter contre le chômage dans la commune.

Les zones de maraîchage seront définies et pour certains aménagés afin de fixer les populations dont c'est l'activité. Les aménagements porteront sur la création de points d'eau indispensables à cette activité.

L'activité d'élevage et de négoce d'animaux mérite d'être d'avantage organisé en raison de leurs impacts sur l'environnement, la sécurité routière mais également sur les recettes fiscales de la municipalité. Les conditions réglementaires de l'élevage seront mieux précisées. Les vendeurs d'animaux devront être regroupés au sein de parcs et marchés d'animaux localisés dans la commune. Nous allons mettre en œuvre au moins un parc communal à Sébénicoro et trois parcs secondaires dans les quartiers de Taliko, Kalabanbougou et Hamdallaye (Lazaret). Les marchés périodiques seront organisés dans chaque quartier ou un espace y sera consacré. Aucun marché ou parc de bétail ne sera plus situé sur une voie de transport communale.

La politique municipale de renforcement des zones d'activité ne négligera pas les centres commerciaux. En plus des projets de centres commerciaux relatifs à la zone ACI, nous soutiendrons l'érection des marchés de Lafiabougou et d'Hamdallaye en centres commerciaux d'envergure. Le marché de Lafiabougou est déjà avancé dans ce domaine. Nous encouragerons les opérateurs privés à investir dans ce marché et faciliterons l'obtention de titres de propriété dans ce sens. A moyen terme, les mêmes actions seront menées pour le marché d'Hamdallaye.

### **4.3.3. Equipements de transport**

Les équipements de transport, pour certains, portent sur la voirie et les principales routes qui desservissent la commune. Ces différentes voies, dont la priorité est définie dans le chapitre précédent devront comporter les panneaux de signalisation nécessaires pour réguler la circulation. Ces panneaux seront placés là où il en manque, notamment dans la zone ACI et les différentes routes pavées de la commune.

Nous allons équiper la gare routière de Djicoroni en équipements annexes indispensables pour qu'elle puisse servir ses objectifs dans la quiétude des populations. En accord avec les forces de police, une présence policière dissuasive y sera maintenue.

Les ouvrages sanitaires, de divertissement,...seront créés pour rendre cette gare totalement opérationnelle et à même de rivaliser avec celle de Sogoniko.

Les différents opérateurs seront associés pour que chacun participe à cette œuvre et que chacun s'engage à exercer sa part de responsabilité dans l'entretien et la gestion de cet équipement dont l'Etat a doté la commune.

Nous allons également œuvrer avec les opérateurs de transport pour la création de ligne de transport intra communale : (des trente mètres de Djicoroni au flanc de la colline de Lafiabougou dans l'emprise des chemins de fer, du lycée Prospère CAMARA à Taliko en longeant la colline de Lafiabougou, du pont du Motel à Kalabanougou ou à Sébénicoro secteur 7). Des réflexions seront menées dans ce sens pour rendre aisée la circulation dans la « commune des citoyens ».

#### **4.3.4. Equipements marchands**

Une dizaine de marchés, déjà existants, seront aménagés sur l'ensemble des quartiers de la commune. Le but de cette action est de mettre à la disposition des populations tous les produits de base dont elles ont besoin dans les meilleures conditions. Parallèlement à ces aménagements, nous allons lancer une vaste délégation de gestion des marchés aux opérateurs qui les exploitent. Cette politique vise à responsabiliser davantage nos partenaires, à soutenir l'initiative privée et à optimiser les ressources de la municipalité. Une évaluation rapide permettra de fixer le potentiel de chaque marché. Un accord avec les opérateurs permettra de fixer les conditions de cette délégation. Les agents de la municipalité affectée aux tâches de gestion des marchés seront partie prenante de cette opération afin qu'elle ne se traduise pas par des pertes d'emploi. Deux marchés seront délégués aux opérateurs par an avec en perspective une délégation complète à la fin de notre mandat.

Nous allons axer une partie de nos efforts à l'érection de véritables marchés spécialisés : légumes, marché avicole...avec là également une responsabilisation des exploitants.

Nous allons mener des réflexions pour apprécier l'opportunité de doter la collectivité des équipements marchands complémentaires aux marchés comme un abattoir, une chambre froide, un port fluvial (pour les bateaux venant de la guinée et pour le transport du sable et des marchandises à travers la commune ainsi que pour la plaisance), une seconde gare routière. Ces réflexions seront menées en privilégiant l'intercommunalité et la possibilité de gérer les projets avec la commune III et la commune V notamment.

**Les idées forces de cette section sont :**

- **Tous les centres d'état civil seront équipés en matériels de bureautique fonctionnels**
- **Il sera construit quatre centres d'état civil pour suivre la croissance de la population et rendre les services municipaux davantage accessibles**
- **Les cimetières seront rendus plus fonctionnels et gérés de manière à assurer une intégration harmonieuse au sein de l'espace communal**
- **La réflexion pour la création d'un poste de sapeurs pompiers sera lancée**
- **Les teinturières bénéficieront de zones d'activités où il leur sera proposé de se regrouper**
- **Les exploitants de sable bénéficieront sur les berges du Niger de zones d'activité à l'abri de spéculation foncière**
- **Des zones de maraîchages bénéficiant de points d'eau seront mises à la disposition des opérateurs de ce secteur**
- **Des parcs et marchés de bétail seront fonctionnels pour permettre l'exercice dans des conditions optimales de ces métiers**
- **Deux centres commerciaux municipaux seront érigés à Lafiabougou et Hamdallaye à côté des centres commerciaux en construction dans la zone ACI**
- **Les artères routières seront équipées en panneaux de signalisation adéquats**
- **La gare routière de Djicoroni sera rendue totalement fonctionnelle par son équipement en infrastructures de sécurité et de confort**
- **Des lignes de transport intra communales seront examinées et lancées en rapport avec les opérateurs du secteur**
- **Les différents marchés de la commune seront rendus fonctionnels**
- **Au moins un marché spécialisé sera mis en place dans la commune**
- **La gestion de tous les marchés de la commune sera déléguée aux opérateurs et aux agents communaux chargés d'encadrer les marchés**
- **une réflexion sera lancée sur les équipements de grande dimension en partenariat avec les collectivités voisines.**

## V - UNE COMMUNE AYANT LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Les chapitres précédents précisent et détaillent notre projet pour la « commune des citoyens ». Ce projet, ambitieux, se traduira par une nette amélioration de la situation de la commune. Il permettra à la collectivité et à ses habitants de retrouver la voie vers le mieux être collectif.

L'amélioration de la situation se fera sentir à tous les niveaux. Elle s'illustrera par :

- une commune où les élus et la population se font entièrement confiance,
- une commune où les élus et les responsables donnent l'exemple,
- une commune où la population est mobilisée derrière les choix de la municipalité,
- une commune où chacun se sent concerné par le sort des autres et notamment des plus démunis,
- une commune où tous les contribuables s'acquittent volontairement de leurs contributions,
- une commune où chacun est sensibilisé et sensibilise sur les questions collectives,
- une commune où les jeunes sont éduqués et participent pleinement à l'édification locale,
- une commune où le cadre de vie est convivial,
- une commune disposant du minimum d'équipements et d'infrastructures,
- une commune qui joue pleinement son rôle au sein des autres collectivités dans le cadre d'un partenariat fécond.

Notre ambition est d'œuvrer à concrétiser le rêve d'une collectivité de citoyens. Nous allons nous atteler à la tâche avec deux principes phares que sont le sérieux et le sens des responsabilités. Ces principes nous obligent à indiquer clairement ce qui est possible et à se battre pour le réaliser en espérant dépasser les objectifs. C'est sur cette base que le présent programme est conçu. L'essentiel des actions qui y sont indiquées sont proposées parce qu'elles sont réalistes et réalisables.

Beaucoup d'autres actions, inscrites dans le plan d'urbanisme sectoriel ou souhaitées par les populations sont nécessaires, mais ne peuvent être engagées en l'état actuel des choses.

***Nous nous engageons à les garder parmi nos objectifs et à les réaliser dès qu'il y aura la possibilité de le faire.***

Le présent chapitre évalue le coût probable de chaque activité présentée dans le présent programme.

## 5.1. Coût du programme et financement

Toutes les activités ont été évaluées sur base de leurs coûts estimés en l'état dans le plan d'urbanisme sectoriel, l'état du marché ou notre propre expérience, ayant mené certaines activités prévues dans le programme. Le financement proposé tient compte de la spécificité de chaque bailleur potentiel et des intérêts qui pourraient être les siens à soutenir telle activité par rapport à une autre.

### 5.1.1. Coût du programme

L'ensemble des actions inscrites dans le programme coûtera environ 4,4 milliards de FCFA sur l'ensemble du mandat de juin 2004 à juin 2009. Les tableaux en annexe donnent le détail de ce coût entre les différentes activités programmées, exercice par exercice.

La répartition du coût par année est la suivante, en millions de FCFA :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>coût</b>	248	1 716	808	770	460	367

Les dépenses de fonctionnement représentent 100 millions de FCFA par exercice, ce qui fait un total de 600 millions sur le mandat. Les dépenses d'investissement sont irrégulièrement réparties, en fonction des périodes de réalisation des différents investissements, et sont évaluées en totalité à 3,8 milliards de FCFA.

L'année 2010 est privilégiée par notre équipe, car sera le premier exercice plein que nous prendrons en charge. Cette année est ciblée comme celle devant constater le démarrage de tous les grands chantiers du quinquennat. Les dépenses d'investissement qui sont prévues en 2010 sont ainsi évaluées à 1,6 milliards de FCFA contre 148 millions en 2009 et 708 millions en 2011.

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur le bulletin municipal (4,8 millions par an), les subventions diverses (soutien aux jeunes, aux artisans, aux sportifs, subvention d'achat d'eau, soutien à l'opération uniforme à l'école, cours de soutien scolaire) et les campagnes de sensibilisation (19 millions par an), d'information des jeunes (12 millions par an) et autres journées de salubrité et de sport collectif (20 millions par an). Ces dépenses sont engagées de manière récurrente et sont au moins reconduites chaque exercice. En fonction du succès des opérations concernées, le conseil municipal à travers les différentes commissions et cadres de concertation décidera de revoir leurs portées.

Les dépenses d'investissement portent sur les actions dont la matérialisation est aisée. Elles portent sur des opérations symboliques (mise à disposition de poubelles, aménagement des terrains de sport...) et sur des opérations lourdes (construction d'un complexe sportif communal dont le coût avoisine 500 millions de FCFA).

Les dépenses d'investissement retenues sont les actions minimales que la municipalité doit engager pour maintenir et améliorer sensiblement le cadre de vie des populations. D'autres dépenses sont prévues, pour la plupart issues du plan d'urbanisme de la commune. Elles seront engagées si les possibilités intrinsèques de la collectivité le permettent où si d'éventuels partenaires montrent leur disponibilité à les soutenir. Pour ce faire, lors des contacts et rencontres avec les partenaires, notre équipe présentera aussi bien ses projets tels qu'inscrits dans le présent programme que les investissements nécessaires non pris en compte dans notre programme municipal, faute de moyens.

### 5.1.2. Financement

Deux sources de financement ont été retenues comme soutien potentiel du programme municipal : le budget communal autrement dit le financement propre et les ressources externes provenant de tous les partenaires de la collectivité.

Toutes les dépenses indiquées dans le programme ont bénéficié d'un financement affecté. C'est notre souci de rigueur et de responsabilité qui nous convainc de retenir uniquement les dépenses pouvant être financées. Il n'y a donc aucune dépense dans le projet pour laquelle nous n'ayons au moins une idée précise de la source de financement.

#### ***Financement propre.***

Le financement propre est la source la plus sûre de financement du programme municipal. Nous sommes surs de nous-mêmes d'abord avant de compter sur les autres. Ce qui nous emmène à accorder la plus grande place dans le schéma de financement au budget communal. Sur le coût global du programme de 4,4 milliards de FCFA, le budget communal prendra en charge 1,8 milliards soit près de la moitié des dépenses. ***Ce taux n'a jamais été atteint par une collectivité territoriale dans notre pays.*** Mieux, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (600 millions), le taux de financement propre sera de 80%, ce qui est remarquable. Nous ne comptons sur personne pour prendre en charge nos dépenses de fonctionnement courant. Pour les dépenses d'investissement, le taux sera de 1/3 (1,2 milliards de FCFA sur un total de 3,8 milliards de FCFA) contre moins de 5% en moyenne dans le reste des communes.

Le niveau d'effort du budget communal, pour appliquer les actions incluses dans notre programme sera le suivant, par an et en millions de FCFA.

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Fonct</b>	79	79	79	79	79	79
<b>Invest</b>	80	530	247	230	111	79
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>609</b>	<b>326</b>	<b>309</b>	<b>190</b>	<b>158</b>

Le budget de fonctionnement de 2002 est d'environ 400 millions avec un taux de réalisation de 50%. Celui de 2003 se situera dans les mêmes proportions.

Nous souhaitons l'améliorer de 10% environ par des mesures visant à accroître les recettes de l'année 2009 : amélioration du recouvrement, regain de confiance des opérateurs partenaires, amélioration de la gestion des équipements marchands... Cette augmentation des recettes sera accompagnée d'une diminution d'au moins 10% des dépenses (dépenses de personnel, indemnités des élus, frais de fonctionnement courant...) pendant le second semestre 2009. Les deux actions permettront de dégager environ 80 millions sur l'année 2009 nous permettant de financer les actions de fonctionnement prévues durant cette année.

Au niveau des investissements, un effort important de recouvrement, notamment sur les permis d'occupé et les droits divers permettra de contribuer au financement des dépenses prévues à ce niveau (autour de 20 millions de FCFA par an). Cet effort sera encouragé par l'affectation de l'excédent de fonctionnement (à peu près 40 millions) aux dépenses d'investissement. Cet excédent qui est d'environ 6 millions en 2002 et 10 millions en 2003 évoluera positivement avec la nouvelle politique de diversification et d'amélioration des recettes accompagnées d'une maîtrise des dépenses. Il devrait atteindre 170 millions de FCFA en fin de mandat en 2014.

Un collectif budgétaire sera convoqué pour revoir le budget 2009 et le corriger en y indiquant les actions prévues pour l'année 2010 dans le programme. Ce collectif procédera également à des réaménagements pour affecter certaines enveloppes des postes à réduire vers les nouvelles activités. Le collectif sera convoqué pendant le premier mois du mandat.

Pour les autres années du mandat, le processus budgétaire normal sera suivi afin d'inscrire les activités inscrites dans le programme et après la consultation des populations conformément aux schémas décrits dans les chapitres précédents. Le principe des inscriptions budgétaires privilégiera l'approche d'un budget programme tel que prévu dans le nouveau système de gestion financière décrit au chapitre suivant.

Le niveau des recettes de fonctionnement et des dépenses ordinaires, pendant les années prochaines, permettra de dégager des excédents de plus en plus importants. L'augmentation attendue des ressources et la maîtrise absolue des dépenses que nous allons imposer devrait nous permettre de constater un taux de progression d'au moins 30% des excédents budgétaires. Ces derniers atteindront les niveaux minimaux suivants (en millions de FCFA) :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Excédent</b>	40	55	75	100	130	170

Les ressources propres d'investissements compléteront les excédents ainsi dégagés pour pouvoir faire face aux dépenses d'investissement à supporter par le budget communal. Pour pouvoir faire face aux investissements lourds de l'année 2010, mais également de l'année 2011, nous allons souscrire un emprunt auprès des institutions de financement intéressées.

La banque malienne de solidarité, la caisse des dépôts et consignations, les banques primaires nationales ou sous régionales, les caisses d'épargne françaises, d'autres institutions de financement seront sollicitées pour accorder cet emprunt dont le montant sera d'environ 600 millions. Le remboursement sera étalé sur une vingtaine d'année, ce qui coûterait à la commune environ 40 millions par an.

Le plan de financement propre des investissements sera, en définitive, le suivant :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Recettes</b>						
Excédent	40	55	75	100	130	170
recettes	60	60	60	60	60	60
Emprunt		600				
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>715</b>	<b>135</b>	<b>160</b>	<b>180</b>	<b>230</b>
<b>Dépenses</b>						
Invest	80	530	247	230	111	79
Rembourst	40	40	40	40	40	40
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>570</b>	<b>287</b>	<b>270</b>	<b>151</b>	<b>119</b>
<b>Différence</b>	<b>- 20</b>	<b>145</b>	<b>- 152</b>	<b>- 110</b>	<b>29</b>	<b>111</b>

Les excédents et déficits se compensent pour aboutir sur un plan équilibré au bout du mandat (léger excédent de 3 millions). Ceci sous entend que nous pouvons financer les déficits par des concours bancaires à court terme qui seront remboursés dans l'année ou l'année suivante.

Ce plan de financement démontre la capacité de la commune à effectuer sa part de contribution dans le financement de son développement. Cette capacité ira en s'accroissant et tout excédent constaté par rapport à notre plan sera affecté au fond de solidarité en priorité et, éventuellement, à palier la défaillance des partenaires de la collectivité. L'apport de ces derniers sera essentiellement consacré aux investissements.

## **Financement extérieur.**

Le financement extérieur attendu est globalement de 2,6 milliards de FCFA soit environ 60% du coût total du programme. Le taux de financement des dépenses de fonctionnement par les partenaires est de 20% (125 millions sur 600 millions) et de près de 70% pour les dépenses d'investissement (2,5 milliards sur un total de 3,8 milliards). La contribution des partenaires est donc attendue principalement pour le financement des investissements. Ceci illustre notre volonté à prendre en charge notre fonctionnement et à compter sur les différents partenaires de la collectivité pour nous aider à disposer d'un niveau d'équipement minimal nous permettant d'accroître nos moyens. La solidarité ainsi sollicitée devrait nous permettre, à terme, de nous passer des autres pour mener notre propre voie vers le mieux être des populations de la « commune des citoyens ». Nous pourrions ainsi contribuer, nous aussi, à la solidarité en soutenant les autres dans leur quête de développement.

La sollicitation des partenaires sera menée sans renoncer à notre indépendance et à notre intransigeance sur nos intérêts.

Les différents partenaires sollicités ont tous leur spécificité. Les activités pour lesquelles ils seront sollicités correspondent ainsi à cette spécificité.

Les partenaires concernés sont les suivants : le District de Bamako, le jumelage, l'Etat, les partenaires divers, les Organisations non gouvernementales agissant dans la commune ou dans le district, le secteur privé et les bénéficiaires.

**Le District** est la collectivité territoriale partenaire par excellence de la « commune des citoyens ». Il sera sollicité pour nous épauler dans nos activités. La contribution du District est attendue uniquement au niveau des investissements, pour un total cumulé de 376 millions de FCFA. Au démarrage, en 2009, nous demanderons l'aide de la Mairie centrale de Bamako pour des activités d'assainissement et de curage (7 millions de FCFA). L'essentiel de la participation du District sera engagé en 2010 (240 millions de FCFA) pour financer les grands chantiers que nous allons lancer. Cet engagement sera mis en œuvre pour des activités profitant également à la ville de Bamako et ayant une portée dépassant le cadre communal. Il s'agit de l'aménagement de collecteurs, de construction des collecteurs, de la construction de dépôts d'ordures de transit. Pour les autres années, nous ferons intervenir la Mairie centrale pour contribuer au financement des activités d'aménagement des collecteurs, des marchés, des lignes d'eau... Nous profiterons de notre présence au conseil du District pour défendre les différents dossiers en mettant l'accent sur la contribution du district dans un cadre où la commune contribue également avec d'autres partenaires.

Nos représentants seront fermes sur la nécessité de participation du District en l'amenant à solliciter, le cas échéant ses partenaires à contribuer par son canal. Nous nous battons pour que cette contribution soit prévue au budget du district et ne laisserons pas passer un budget qui ne tiendrait pas compte de la solidarité sollicitée de la collectivité centrale.

**Le jumelage** est une des voies privilégiées de soutien à notre politique de développement. Les collectivités de la sous région ou de l'étranger, les autres autorités publiques seront sollicitées pour nous aider à financer le programme pour un coût total de 636 millions essentiellement affectés à l'investissement. L'effort attendu du jumelage sera majoritairement reparti sur les trois exercices 2010 (225 millions), 2011 (145 millions) et 2012 (138 millions).

Le dispositif de recherche de collectivités jumelles a été présenté dans les chapitres précédents. Il se fonde sur notre sens des responsabilités et sur notre volonté de démontrer notre bonne volonté en rendant la collaboration fructueuse pour les deux parties. Les collectivités jumelées seront sollicitées principalement pour prendre en charge les investissements liés au domaine (curage de caniveaux, création de collecteurs,...) et à l'équipement (complexe sportif, espaces de loisirs, centre de santé, écoles...). Ces investissements, visibles et concrets donc facilement contrôlables par les bailleurs de fonds. Les collectivités pourront donc justifier facilement l'utilisation de leurs concours auprès de leurs administrés.

Les commissions, mais également le bureau municipal mettront tout en œuvre pour établir le maximum de contacts avec les jumelles potentielles (collectivités et autres structures) en les soumettant nos programmes et en leur indiquant le mode de gestion participative que nous comptons mettre en œuvre. Certains de ses contacts seront d'ailleurs établis avant l'élection afin de gagner du temps et permettre à la « commune des citoyens » de bénéficier le plus rapidement possible des investissements nécessaires à son développement. Nous marquons par là notre souci d'engagement immédiat des activités sans période d'apprentissage ou d'observation car la pauvreté, elle, Ne fera pas de pause et ne nous attendra pas.

Le Maire et ses conseillers réfléchiront sur la création, à terme d'une structure de lobbying dont l'objet sera de promouvoir l'image de la commune auprès des partenaires potentiels. Cette structure pourra également être un bureau de communication existant sur le marché. Elle se chargera de communiquer sur les activités municipales, rechercher des financements, promouvoir l'image de notre collectivité, présenter ses projets...

Nous fondons de réels espoirs sur **l'Etat**, qui demeure notre partenaire privilégié et le restera pendant tout le mandat avec un concours global attendu de 589 millions de FCFA. Le concours de l'Etat sera sollicité pour financer les dépenses de fonctionnement à hauteur de 11 millions de FCFA et les dépenses d'investissement à hauteur de 578 millions. Notre priorité va donc à l'investissement. La contribution attendue de l'Etat au niveau du fonctionnement porte sur sa participation dans notre politique de soutien au sport, à la culture ou à l'éducation.

En ce qui concerne l'investissement, l'Etat contribuera au financement des opérations entrant dans sa politique globale et qui sont d'une portée nationale. Il s'agit principalement des opérations d'assainissement (création et aménagement de collecteurs et de lignes d'eau,...), des interventions dans le domaine sportif (aménagement de sites et construction de complexe) et dans le domaine sécuritaire (équipement des forces de l'ordre). La plus forte sollicitation de l'Etat se manifestera en 2010. En vue de cette échéance, nous nous efforcerons d'établir un inventaire des différentes structures étatiques pouvant nous soutenir. Des actions seront entreprises pour leur présenter les différents projets à financer.

Ces structures sont les agences de développement dont principalement l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT). Elle sera contactée pour nous aider dans tous les programmes d'investissement avec une perspective d'obtenir un financement supérieur à celui indiqué dans le présent programme. Les ressources additionnelles éventuelles seront affectées aux autres opérations retenues dans le cadre du plan d'urbanisme sectoriel de la commune. L'ANICT entre dans un circuit de financement paritaire avec un effort demandé à la commune. Notre participation au financement, déjà prévu dans le programme, sera un avantage que nous mettrons en avant pour figurer parmi les collectivités privilégiées par l'ANICT.

Plusieurs départements ministériels ont des actions ayant des implications locales : Ministère du Développement rural, Ministère du Développement Social, Ministère de l'Équipement, Ministère de la Culture, Ministère des sports, Ministère de la sécurité, Ministère de l'énergie et des mines, Ministère de la communication. Les différents départements seront contactés pour apprécier avec eux la possibilité de collaborer et de traduire leurs politiques à travers nos activités. Cette cohérence entre le pouvoir local et la politique gouvernementale devrait être soutenue par les plus hautes autorités de l'État.

Les grands programmes sectoriels mais également les projets de développement existants intègrent des activités pouvant entrer dans nos prévisions. Nous allons chercher à rendre cohérentes nos opérations et celles des différents projets et programmes afin d'éviter les doublons et assurer le financement de notre programme par l'État. Les structures de pilotage et d'exécution de ces programmes seront sollicitées pour examiner avec notre équipe les voies et moyens de prise en charge de nos programmes par leur financement.

Enfin, l'État peut servir d'intermédiaires entre notre collectivité et d'autres partenaires pouvant nous soutenir dans l'exécution de notre programme. La Direction de la Coopération internationale sera sollicitée dans ce sens.

La collaboration avec la Direction de la coopération Internationale servira également d'introduction auprès des **partenaires au développement** dont l'apport dans le financement de notre programme. Leur engagement sollicité sera globalement de 657 millions, essentiellement pour soutenir les investissements (640 millions). Les partenaires seront sollicités pour participer à chaque opération, quel que soit le domaine concerné, avec une mention spéciale pour la création des collecteurs et du complexe sportif communal (plus de 300 millions). La majorité des financements des partenaires interviendra pendant les années 2010 à 2013.

Nous mettrons l'année 2009 à profit pour établir les contacts nécessaires avec les éventuels partenaires pour engager la collaboration avec eux. Nous ciblerons tous les intervenants dans la coopération bilatérale et multilatérale, mais également les partenaires financiers ponctuels et les programmes régionaux ou sous régionaux.

Les **Organisations non gouvernementales (ONGs)** exercent des opérations dans la ville et sur l'espace communale. Nous oeuvrerons à assurer une plus grande complémentarité de leurs activités et de celles de la municipalité.

Il est attendu la contribution des ONGs au financement du programme à hauteur de 105 millions de CFA sur la période du mandat avec une répartition moyenne de cette contribution d'environ 20 millions par an. La collaboration des organisations non gouvernementales sera concentrée sur le fonctionnement et portera essentiellement sur leur participation aux différentes opérations de sensibilisation et de salubrité. Ces opérations entrent généralement dans le cadre d'activité classique des ONGs. Nous allons les solliciter pour nous aider dans ce sens en leur demandant de participer dans la conception, l'exécution et la supervision de chacune des opérations. La contribution des ONGs pourra d'ailleurs revêtir un apport de ressources humaines.

La commission économique, avec la participation du Maire, recensera les ONGs et engagera avec elles les discussions nécessaires pour leur pleine participation aux opérations et campagnes de la municipalité.

La collaboration avec **les opérateurs économiques privés** obéit à une double logique : celle d'assurer un financement harmonieux de notre politique de progrès et consacrer les opérateurs économiques communaux comme les premiers leviers de ce progrès. En les associant au financement des opérations municipales, les opérateurs économiques renforceront leur position dans la commune. Nous avons tenu à solliciter leur concours pour le financement des opérations qui sont économiquement rentables à nos yeux. Leur participation devra donc susciter, pour ces opérateurs, des revenus renforçant ainsi leur surface financière.

Le financement attendu des opérateurs privés, sur la période du mandat, est d'environ 200 millions de FCFA dont 6 millions pour le fonctionnement et 193 millions pour l'investissement.

Au titre du fonctionnement, les privés seront sollicités uniquement pour le financement de la revue municipale, à travers les bandes annonces et la publicité. Le financement du bulletin se basera sur les annonceurs, opérateurs économiques de la commune et sur l'apport de la mairie. Un ratio de financement de 80% pour les annonceurs et de 20% pour la commune est retenu et devrait être atteint. D'ores et déjà, l'accord de certains annonceurs permet d'atteindre ce ratio.

Cette opération permettra aux participants de se faire connaître dans la commune et donc de bénéficier d'un regain de sollicitation des clients.

Au titre de l'investissement, la participation des privés est sollicitée pour financer la construction d'écoles et de jardins (190 millions) ainsi que l'aménagement de marchés ou de fourrières. Les jardins et écoles seront exploités par les privés avec la perspective de retour sur investissement. Les marchés sont le lieu d'exercice de quelques activités commerciales ; leur aménagement favorise de manière significative l'exercice de ces activités.

Ces arguments seront portés à la connaissance des opérateurs privés, lors d'une concertation avec eux, pour susciter leur participation.

Au delà de leurs concours directs en matière de financement, nous comptons associés les opérateurs privés dans l'exploitation d'un certain nombre d'équipements réalisés pendant le mandat. La concession de la gestion de ces équipements, la possibilité de réaliser des équipements commerciaux au sein de ces réalisations, gérés par les opérateurs privés (par exemple, un restaurant dans le complexe sportif communal, des toilettes fonctionnelles dans un marché spécialisé...). Cette collaboration particulière sera engagée en appelant au sens des responsabilités des opérateurs privés et devrait conduire à une forte implication de ces derniers dans la gestion municipale ainsi qu'au renforcement de leurs capacités financières.

Les populations seront sollicitées en tant que **bénéficiaires** directs de certains investissements pour participer au financement du programme. La responsabilisation tant nécessaire de la population ne pourra trouver une meilleure illustration. Nous nous baserons sur les cadres de concertation de quartier et les organisations socio professionnelles pour susciter cette participation dont le montant global attendu est de 50 millions de FCFA (4 millions pour le fonctionnement et 46 millions pour l'investissement).

L'engagement de la population, au titre du fonctionnement, porte sur la participation dans le financement des cours de soutien scolaire (un million par an). Les parents d'élève seront sollicités pour compléter l'effort de la municipalité en la matière.

Dans le cadre de l'investissement, les travaux de réhabilitation des centres de santé et des écoles, la construction des centres de santé et des écoles, la distribution des poubelles et les aménagements des zones d'activités (maraîchage, teinture, parc à bétail...). Dans chaque cas, les bénéficiaires seront sollicités, à travers leur organisation de quartier, les leaders d'opinion, les organisations socio professionnelles pour participer, selon les cas, aux opérations. La contribution des bénéficiaires pourra être une mise à disposition de ressources humaines ou matérielles.

La mairie mettra un point d'honneur à faire participer les bénéficiaires dans la gestion des équipements ou des opérations qu'ils ont en partie financés.

## 5.2. Système de gestion financière

La Gouvernance porte sur la qualité des gouvernants, certes, mais signifie également la politique menée et le mode de gestion à adopter. Nous n'allons pas seulement revoir le type d'hommes appelés à être responsables, mais nous allons également changer de mode de gestion. Les chapitres précédents traduisent notre mode de gestion avec un mot d'ordre qui apparaît en filigrane : la responsabilité. Le système de gestion adopté reposera sur un certain nombre de principes, mais également des concepts nouveaux de gestion. Ces principes et concepts guideront nos premiers pas dans la mairie.

### 5.2.1. Principes

Notre équipe sera d'abord exigeante envers elle-même et envers le personnel communal pour montrer en tout lieu l'exemple. Nous allons également être exigeants envers les contribuables et de manière général avec tous les administrés.

Aucune manœuvre frauduleuse, aucune attitude contrevenante, aucune indécatesse même mineure ne sera tolérée. Nous oeuvrerons pour que la collectivité recouvre ses droits et que les commettants d'actes répréhensibles soient sanctionnés. La sanction administrative sera immédiate. La sanction judiciaire suivra.

Notre système de gestion financière, basée sur les prévisions, tiendra compte d'une approche de budget programme. Le budget doit être la traduction d'une politique et d'un programme. Nous reviendrons au budget programme même pour le fonctionnement. Toutes les dépenses seront fonction des grands choix stratégiques tels que convenus. Ces choix induiront les activités, ensuite les quantités budgétaires et enfin les coûts.

#### ***Par exemple :***

1. Nous allons privilégier cette année l'enseignement préscolaire. Nous nous baserons sur la formation des maîtresses. Trois sessions de formation seront organisées : durée, personnes ciblées et coût. Après cette étape, l'inscription au budget sera aisée à effectuer
2. Nous allons privilégier l'hygiène à travers le contrôle de l'écoulement des eaux usées. Le nombre de sorties par jour sera prévu et quantifié. Les moyens à mettre en œuvre et le coût de l'opération seront prévus et budgétisés;

Le budget programme sera d'autant plus aisé à concevoir que nous nous baserons sur le présent programme.

La notion de budget programme portera au préalable sur les recettes car ces dernières ne sont extensibles à profusion. Notre sens des responsabilités nous oblige à fixer au préalable le niveau des recettes et ensuite d'ajuster les dépenses en fonction de ce seuil afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire.

Nous nous fixerons des objectifs d'accroissement des recettes sur la durée du mandat en ne laissant rien au hasard. Pour chaque catégorie de recettes, nous identifierons l'assiette, son appréhension, le taux supportable, le recensement, l'émission et les voies de recouvrement.

Pour chaque catégorie de recettes, les actions associeront au maximum ceux qui sont chargés de la payer et les autres parties prenantes (Etat, personnel municipal, leaders civils, partis politiques...). La planification donnera des objectifs de chaque recette pour chaque année avec des éléments de vérification de performance encours d'année. Dans la gestion de cette réforme, nous chercherons des bailleurs de fonds pour nous assister. Nous concevrons des projets et les leur soumettrons. Cette collaboration pourra revêtir le caractère de contrats de performance avec l'implication de chacun des partenaires de la commune (Trésor, impôts, exploitants des équipements marchands...). Le niveau des recettes fixé par an, cela nous permettra de nous focaliser sur les dépenses selon le procédé sur budget programme ou budget par activité.

Dans le pilotage de la réforme, nous introduirons une dose d'analyse des comptes pour permettre de situer le coût des fonctions et l'efficacité des ressources humaines. Cette analyse en cours d'année sera menée par la commission économique.

### **5.2.2. Actions à entamer A la prise de fonction**

Le principe du collectif budgétaire à organiser pendant le troisième trimestre de 2009 est acquis. Il permettra d'inscrire en urgence des mesures applicables immédiatement afin d'amener progressivement le budget 2009 vers des niveaux d'exécution minimale dans la limite prévue par le programme.

Au préalable, nous mènerons une évaluation rapide de la situation financière de la commune à travers l'analyse du procès verbal de passation des services, de l'état d'exécution du budget à la date d'entrée en fonction, de la situation de trésorerie et surtout de l'état des engagements non encore honorés. Cette analyse, menée par le bureau nous permettra de connaître avec précision l'état de la municipalité et d'engager les mesures urgentes nécessaires pour pallier à certaines difficultés.

Une seconde analyse sera menée par chaque commission et cela dans le détail de chaque secteur pour avoir une situation globale de la commune avant la fin de l'année 2009. Nous travaillerons de concert avec les responsables sortants pour mieux comprendre la situation. A la lumière de cette analyse, nous prendrons les mesures nécessaires pour remettre la commune dans ses droits en cas de constatation de fraudes.

## **Conclusion**

La commune IV est pauvre dans un pays qui l'est et dans un continent qui l'est encore d'avantage.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les nombreuses chiffres qui nous sont exposés tous les jours : moins de la moitié d'entre nous a accès à l'eau courante, moins du tiers à l'électricité, la moitié de nos femmes enceintes ne sont pas assistées, plus de deux bébés sur dix meure avant l'âge d'un an, le quart des enfants ne vas pas l'école, la moitié des autres n'arrive pas à obtenir une qualification et la majorité de l'autre moitié ne trouve pas un emploi à la fin des études.

Nous ne promettons pas de résoudre toutes ces difficultés, nous ne prétendons pas que nous avons la solution à tous les maux qui frappent notre commune et notre société.

***Mais il est incontestable que les voies d'améliorations existent. C'est ce que ce programme démontre à longueur de page.***

Nous affirmons qu'en mobilisant l'ensemble des citoyens de cette commune autour d'un projet fédérateur vers cet objectif de mieux être, le champ du possible est vaste. Vaste vers le succès, vaste vers la remise en selle de nos valeurs, vaste vers la croyance à un destin commun.

Nous sommes convaincus qu'en adoptant une gouvernance responsable et participative, un mode de gestion où les élus seraient exemplaires de courage et de vertu, un mode de gouvernance où aucun citoyen n'est laissé au bord du chemin, il sera possible de créer un environnement de confiance entre les dirigeants et les administrés sans lequel aucune entreprise ambitieuse ne pourrait se réalisée.

Nous confirmons qu'une commune conviviale présentant un cadre de vie assaini et sécurisé dans lequel nos enfants grandiront sans dommage est le meilleur legs que nous pourrons laisser aux générations futures mais constituent également le socle nécessaire pour bâtir une prospérité durable.

Nous estimons que les équipements de base, dans les domaines sportifs et culturels, dans l'administration et les loisirs entre autres, renforcent l'insertion de notre commune dans la nation et lui confèrent des atouts certains pour le futur.

Nous sommes cependant surs que rien de tout cela ne serait possible sans un engagement citoyen de tous. A nos partenaires, nous devons montrer que nous comptons d'abord sur nous-mêmes. La crédibilité et le sens de la mesure seront ainsi les maîtres mots de nos actions.

Ensemble, bâtissons une collectivité prospère !

Ensemble, bâtissons une collectivité responsable et citoyenne !

Ensemble, bâtissons une commune exemplaire et qui donnerait à la décentralisation toutes ses lettres de noblesse !

Ensemble, créons les conditions d'une lutte efficace et durable contre la pauvreté afin qu'elle impulse les politiques nationales et continentales et convainquent les sceptiques qu'il y a une solution.

# **ANNEXES**

- 1. Relevé synoptique des principales actions**
- 2. Plan de mise en œuvre des actions**
- 3. Coût du programme et financement**
- 4. Fiches de fonction des élus et des commissions**
- 5. Plan d'action par commission**

# **RELEVÉ DES ACTIONS**

# **PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

# **COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME**

**FICHES DE FONCTION DES COMMISSIONS  
ET DES ELUS**

# **PLAN DE TRAVAIL DES COMMISSIONS**